

**XI^{ème}
centenaire
de la
fondation de
l'abbaye de
Cluny**

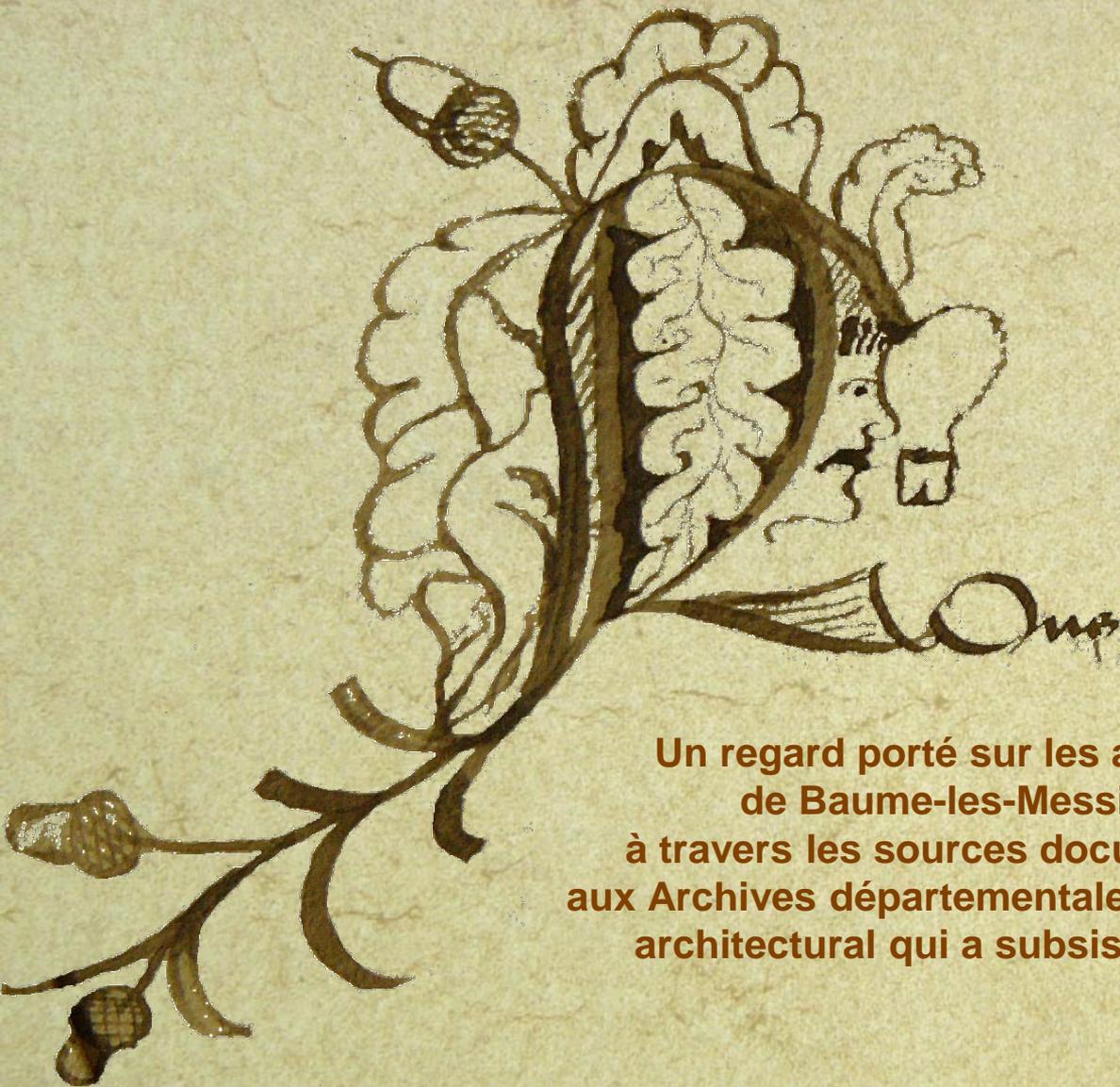


Porte latérale - église abbatiale de Gigny



**Service Éducatif
des Archives
départementales
du Jura**

**Professeur responsable
Emmanuel Pauly**



**Un regard porté sur les abbayes jurassiennes
de Baume-les-Messieurs et de Gigny
à travers les sources documentaires conservées
aux Archives départementales du Jura et le patrimoine
architectural qui a subsisté jusqu'à aujourd'hui.**

Baume-les-Messieurs et Gigny: Des abbayes jurassiennes de l'Ordre de Cluny



*I - Les Bénédictins
dans le Jura*



*II - À la découverte
de l'abbaye de
Baume*



*III - Un peu
d'architecture
religieuse...*

*IV - La vie
monastique*



*VII - Une œuvre d'art:
le retable de Baume*



*VI - La place d'une abbaye
dans la société médiévale
aux XIV^e-XV^e s.*



*V - L'Ordre
de Cluny*



I - Les Bénédictins dans le Jura

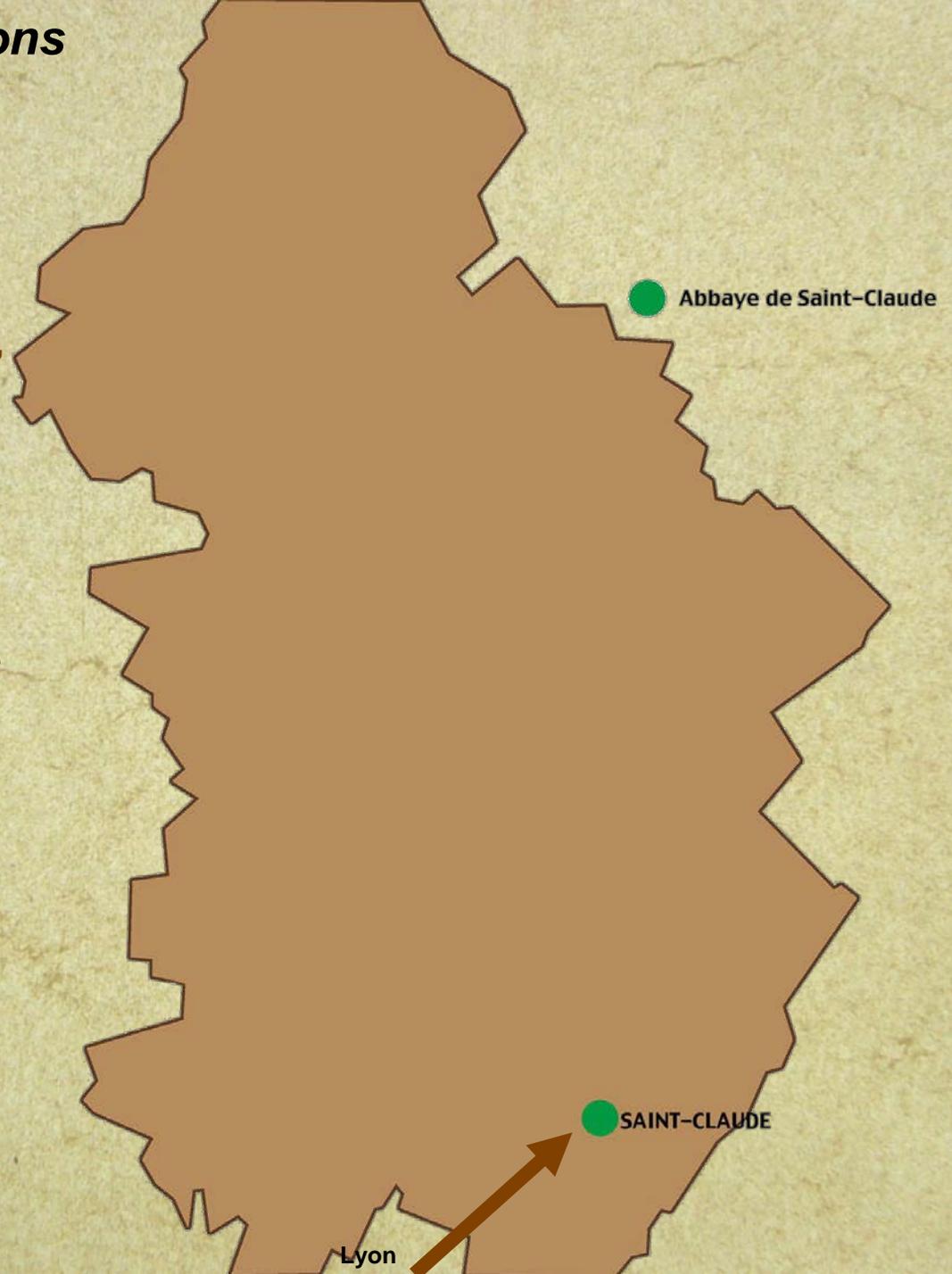


1 - Les premières implantations monastiques dans le Jura

Le moine est celui qui vit seul, mais le mot a pris un sens plus large et s'applique à tous ceux qui se séparent de la société des hommes pour se vouer dans la prière au service de Dieu, qu'ils vivent isolés, « ermites », ou groupés, « cénobites ».

Les ermites Romain et Lupicin, venus de Lyon au V^e s. ap. JC, sont les premiers religieux à s'implanter dans le sud du Jura pour propager la foi chrétienne.

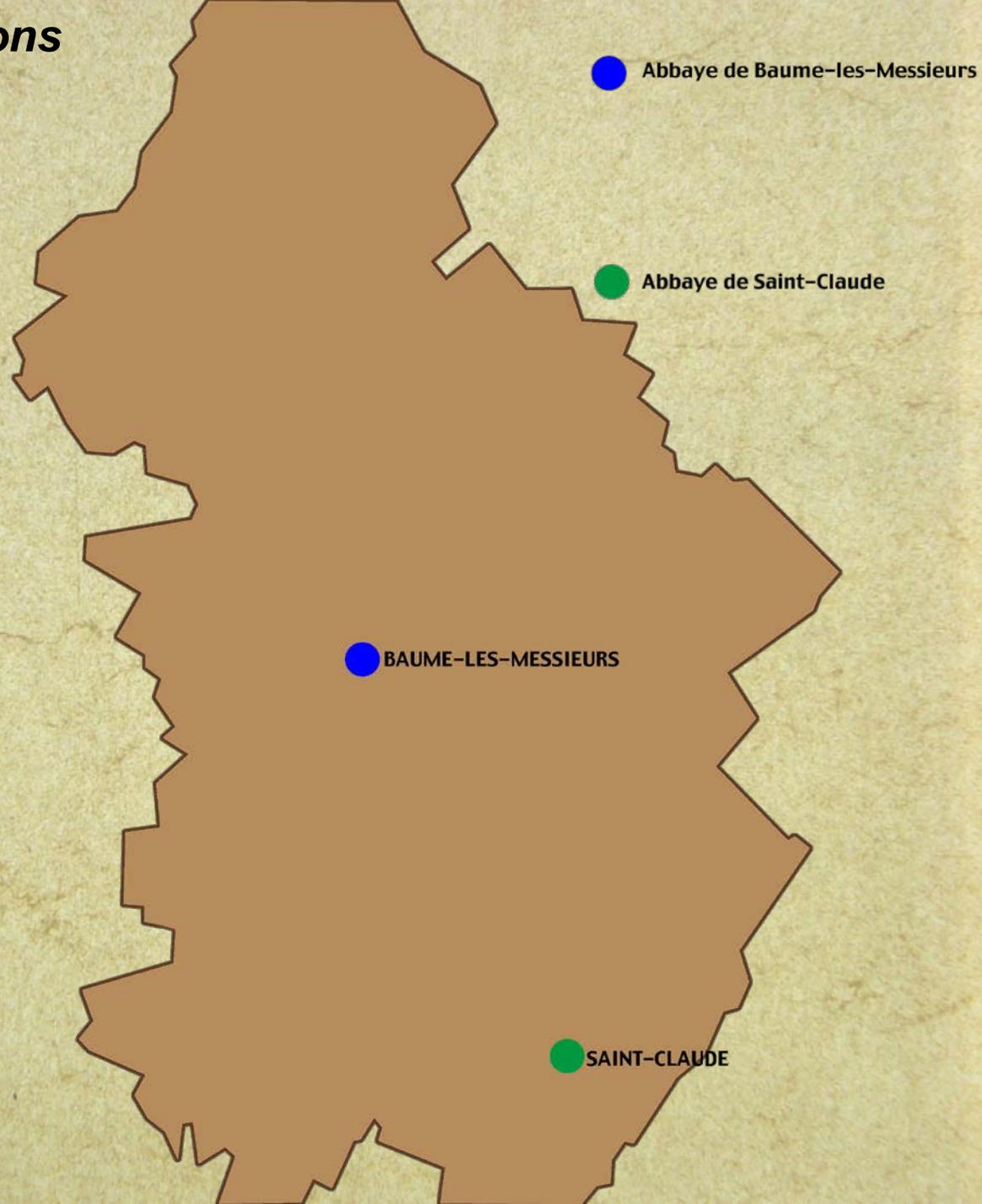
Au VI^e s., la Règle de saint Benoît qui prescrit une vie communautaire des religieux, s'impose dans l'abbaye de Saint-Claude.



V^e
siècle

1 - Les premières implantations monastiques dans le Jura

L'abbaye de Baume-les-Messieurs apparaît dans les textes à la fin du IX^e s. mais son implantation dans la reculée est sans doute plus ancienne.

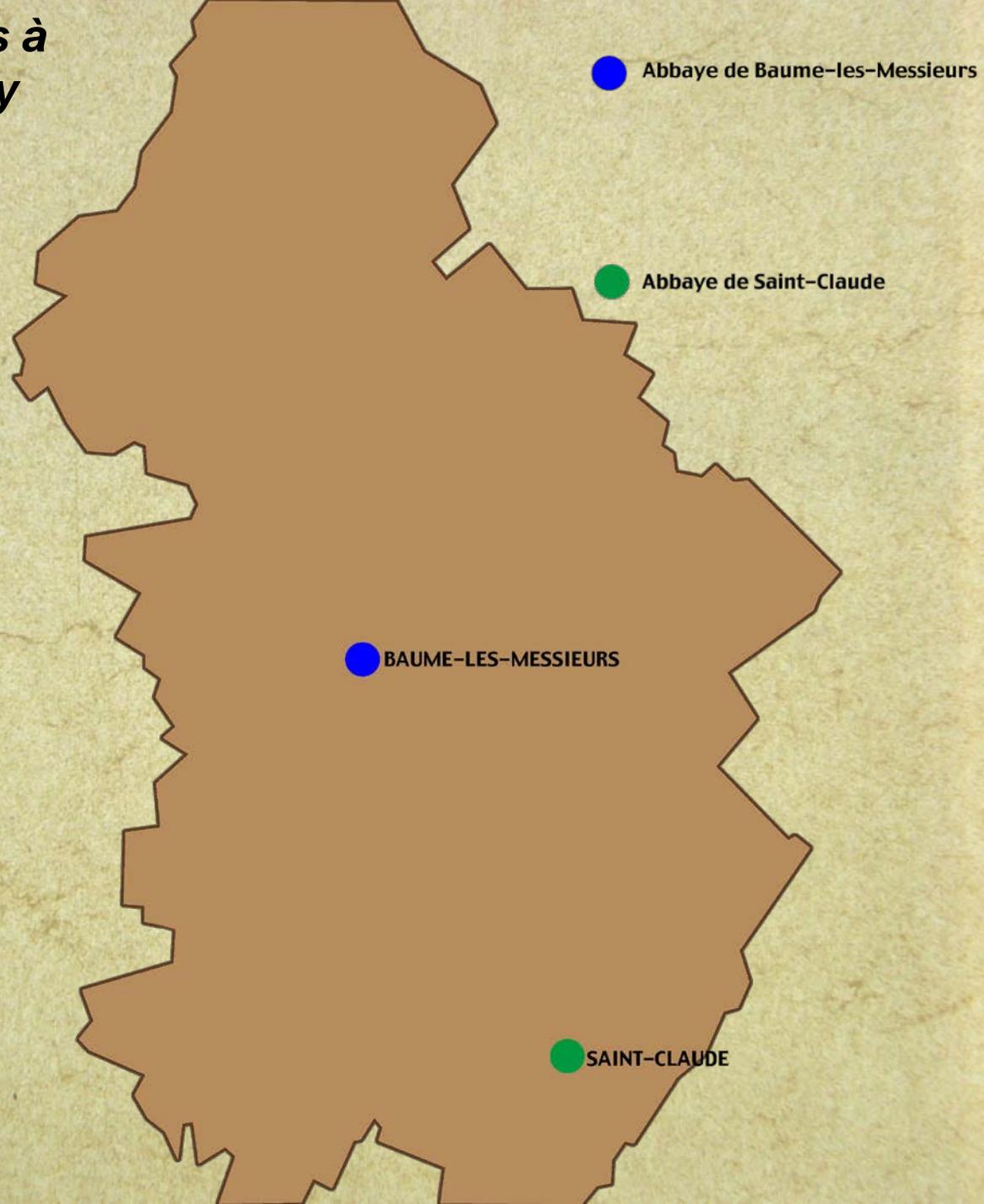


IX^e
siècle

2 - Les abbayes jurassiennes à l'origine de l'abbaye de Cluny

Bernon (v. 850-927) est issu d'une noble famille carolingienne.

Entré à l'abbaye Saint-Martin d'Autun, il y apprend la stricte observance de la Règle de saint Benoît.



IX^e-X^e
siècles



2 - Les abbayes jurassiennes à l'origine de l'abbaye de Cluny

Bernon (v. 850-927) est issu d'une noble famille carolingienne.

Entré à l'abbaye Saint-Martin d'Autun, il y apprend la stricte observance de la Règle de saint Benoît.

À la même époque, il se rend dans la communauté de Baume. Il en devient l'abbé et rétablit la Règle de saint Benoît.

Vers 886, accompagné de plusieurs moines d'Autun, Bernon fonde à Gigny, sur ses terres, une abbaye obéissant à la règle bénédictine.

● Abbaye de Baume-les-Messieurs

● Abbaye de Gigny

● Abbaye de Saint-Claude

● BAUME-LES-MESSIEURS

● GIGNY

● SAINT-CLAUDE

IX^e-X^e
siècles



2 - Les abbayes jurassiennes à l'origine de l'abbaye de Cluny

Bernon (v. 850-927) est issu d'une noble famille carolingienne.

Entré à l'abbaye Saint-Martin d'Autun, il y apprend la stricte observance de la Règle de saint Benoît.

En 909, à la demande du duc d'Aquitaine, Bernon fonde avec 12 moines venus de Baume et Gigny l'abbaye de Cluny qu'il dirigera jusqu'à sa mort en 927.

CLUNY

IX^e-X^e
siècles

À la même époque, il se rend dans la communauté de Baume. Il en devient l'abbé et rétablit la Règle de saint Benoît.

Vers 886, accompagné de plusieurs moines d'Autun, Bernon fonde à Gigny, sur ses terres, une abbaye obéissant à la règle bénédictine.

● Abbaye de Baume-les-Messieurs

● Abbaye de Gigny

● Abbaye de Saint-Claude

BAUME-LES-MESSIEURS

GIGNY

SAINT-CLAUDE



3 - La protection pontificale

Dès l'origine, Bernon place les abbayes de Baume, Gigny et Cluny sous la protection du pape pour les protéger de la convoitise des seigneurs locaux.

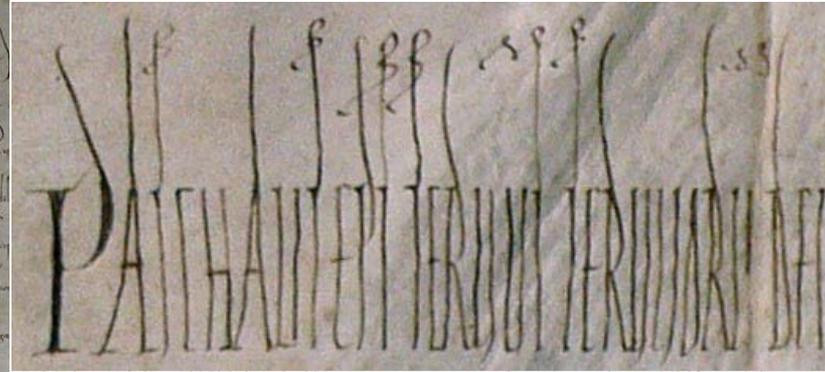


1 - Armoiries de l'abbaye Saint Pierre de Baume (vitrail)

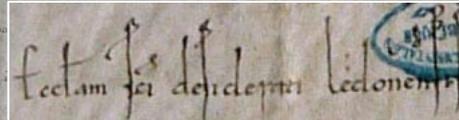
C'est cette protection que rappelle la présence des clefs de saint Pierre dans les armoiries de ces abbayes.

Les abbayes de Baume et Gigny sont régulièrement en relation avec la papauté, notamment pour confirmer leurs droits et leurs privilèges.

* Bulle: sceau du pape en or ou en plomb qui a donné son nom au texte qu'il authentifie



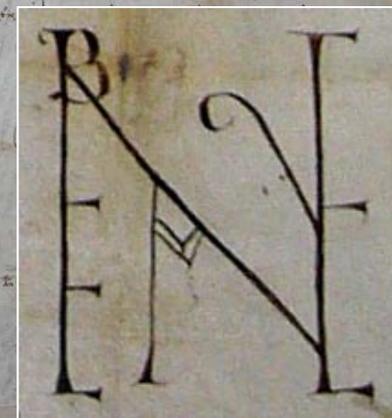
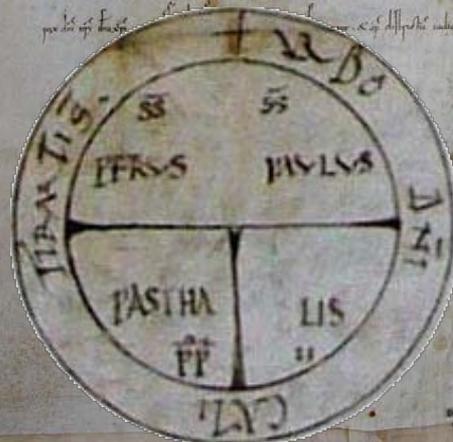
La souscription : "Paschalis episcopus servus servitorum Dei..." Pascal, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu...



L'écriture caroline : "ecclesiam Sancti desiderati ledonensis...", l'église Saint Désiré de Lons-le-Saunier...

La "rota" (roue) indiquant le nom du pape "PASCHALIS II papa" placé sous la protection des saints Pierre et Paul

La formule latine de politesse "Bene Valiste" ("portez-vous bien") sous forme de monogramme



2 - Bulle* pontificale du pape Pascal II adressée à l'abbé de Baume, 1107 (ADJ 1H16)

4 - L'essor des abbayes jurassiennes

Les abbayes bénédictines de Baume, Gigny et Saint-Claude deviennent influentes et prospères.

Leur influence spirituelle s'étend sur plusieurs autres communautés monastiques (prieurés) ou églises dans le Jura et en dehors.

À la fin du XII^e s., Baume ne dirige pas moins d'une dizaine de prieurés et plus de 80 églises, et Gigny, une vingtaine de prieurés et une cinquantaine d'églises.

 Abbaye de Baume-les-Messieurs

 Abbaye de Gigny

 Abbaye de Saint-Claude

 BAUME-LES-MESSIEURS

 GIGNY

 SAINT-CLAUDE

XI^e-XIII^e
siècles

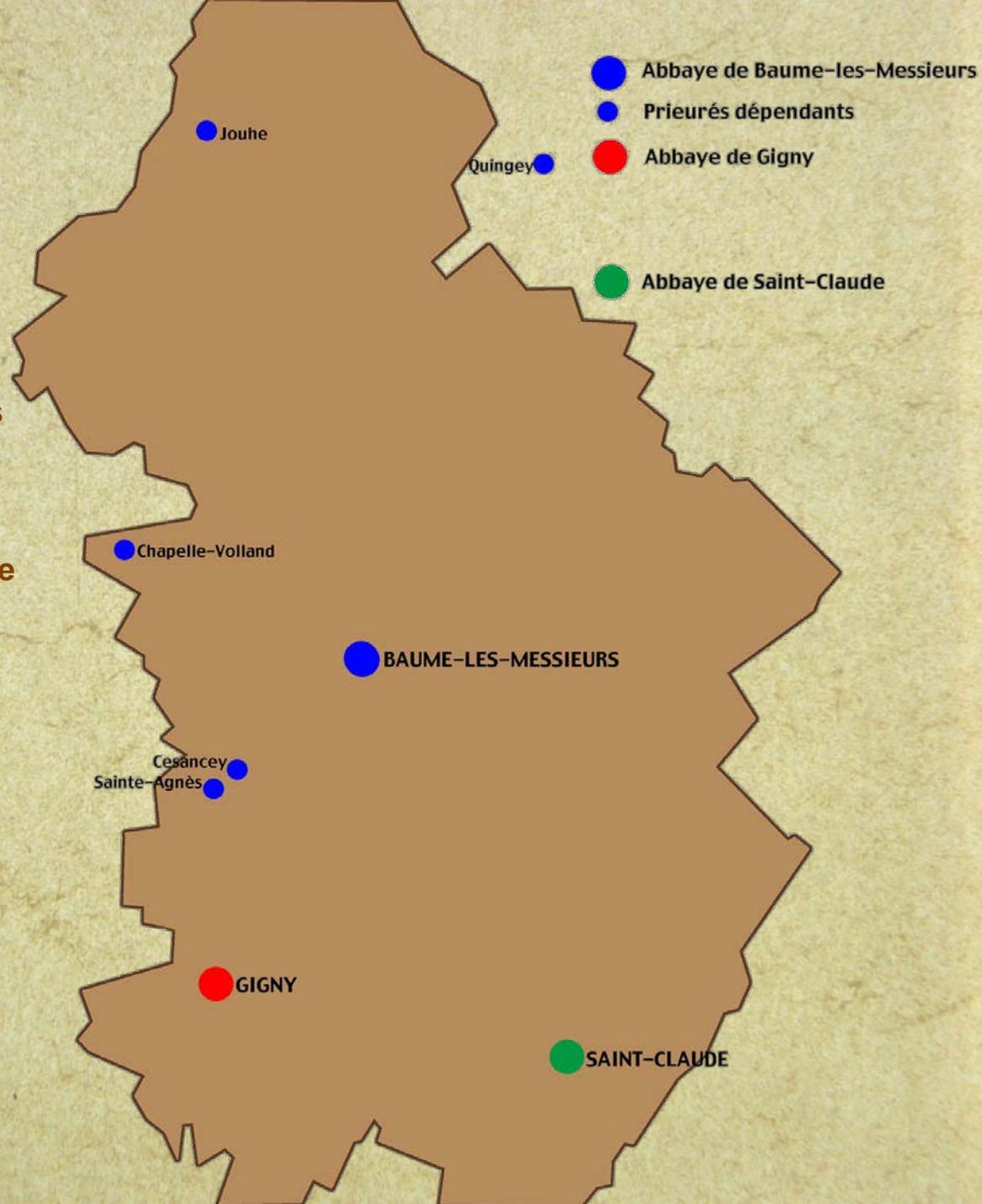


4 - L'essor des abbayes jurassiennes

Les abbayes bénédictines de Baume, Gigny et Saint-Claude deviennent influentes et prospères.

Leur influence spirituelle s'étend sur plusieurs autres communautés monastiques (prieurés) ou églises dans le Jura et en dehors.

À la fin du XII^e s., Baume ne dirige pas moins d'une dizaine de prieurés et plus de 80 églises, et Gigny, une vingtaine de prieurés et une cinquantaine d'églises.



XI^e-XIII^e
siècles

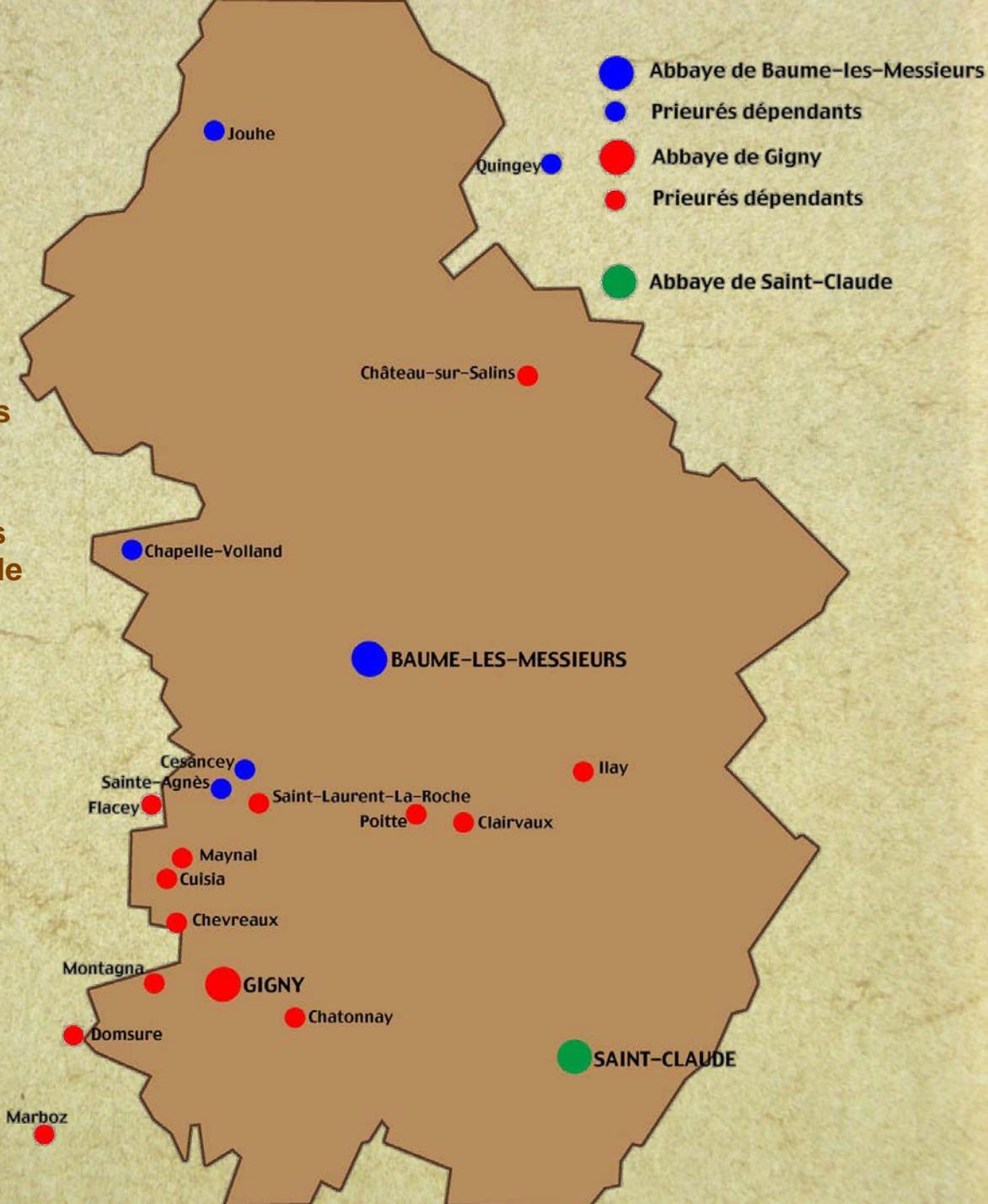


4 - L'essor des abbayes jurassiennes

Les abbayes bénédictines de Baume, Gigny et Saint-Claude deviennent influentes et prospères.

Leur influence spirituelle s'étend sur plusieurs autres communautés monastiques (prieurés) ou églises dans le Jura et en dehors.

À la fin du XII^e s., Baume ne dirige pas moins d'une dizaine de prieurés et plus de 80 églises, et Gigny, une vingtaine de prieurés et une cinquantaine d'églises.



XI^e-XIII^e
siècles

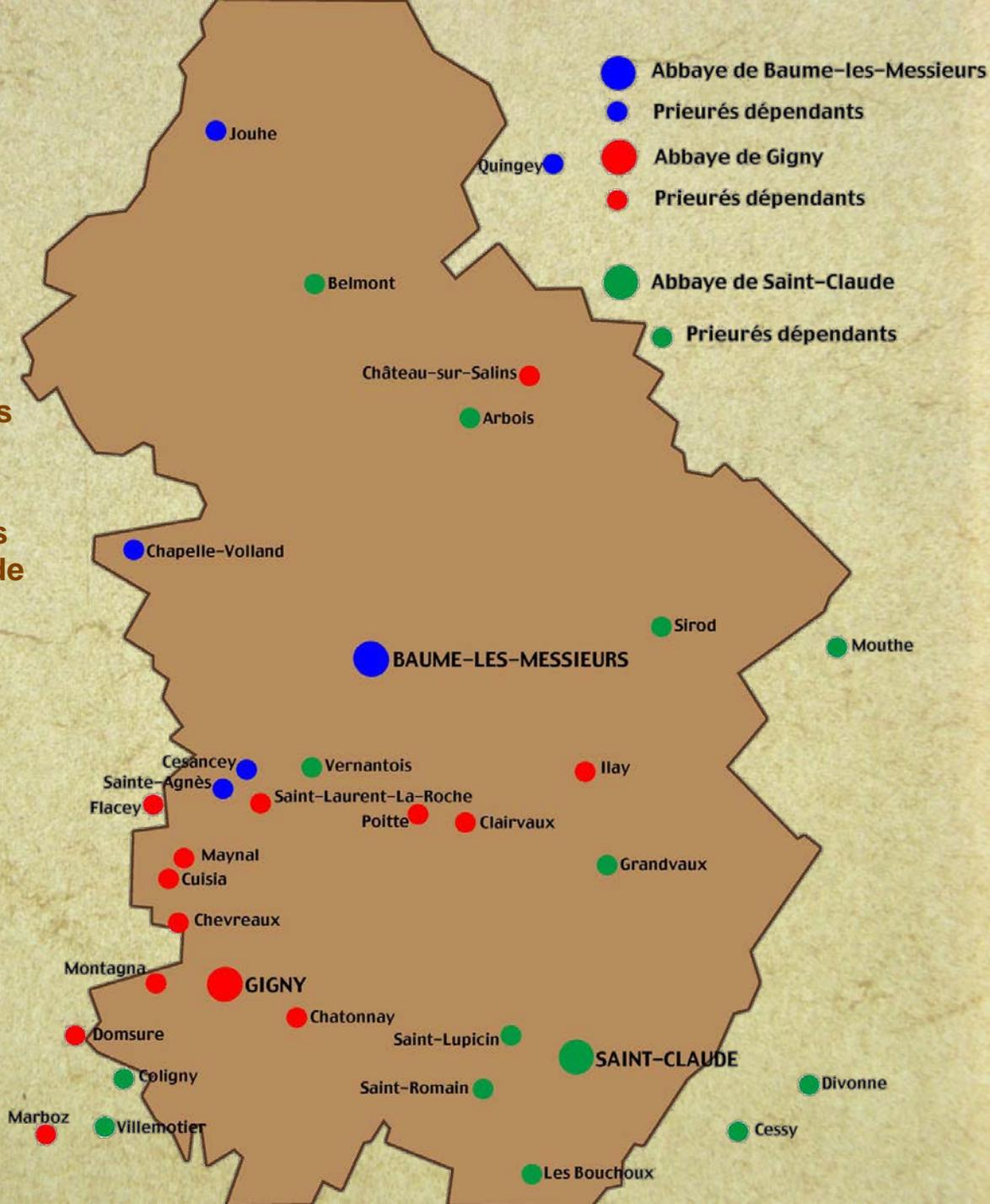


4 - L'essor des abbayes jurassiennes

Les abbayes bénédictines de Baume, Gigny et Saint-Claude deviennent influentes et prospères.

Leur influence spirituelle s'étend sur plusieurs autres communautés monastiques (prieurés) ou églises dans le Jura et en dehors.

À la fin du XII^e s., Baume ne dirige pas moins d'une dizaine de prieurés et plus de 80 églises, et Gigny, une vingtaine de prieurés et une cinquantaine d'églises.



XI^e-XII^e
siècles



5 - La perte de l'indépendance et l'intégration dans l'ordre de Cluny

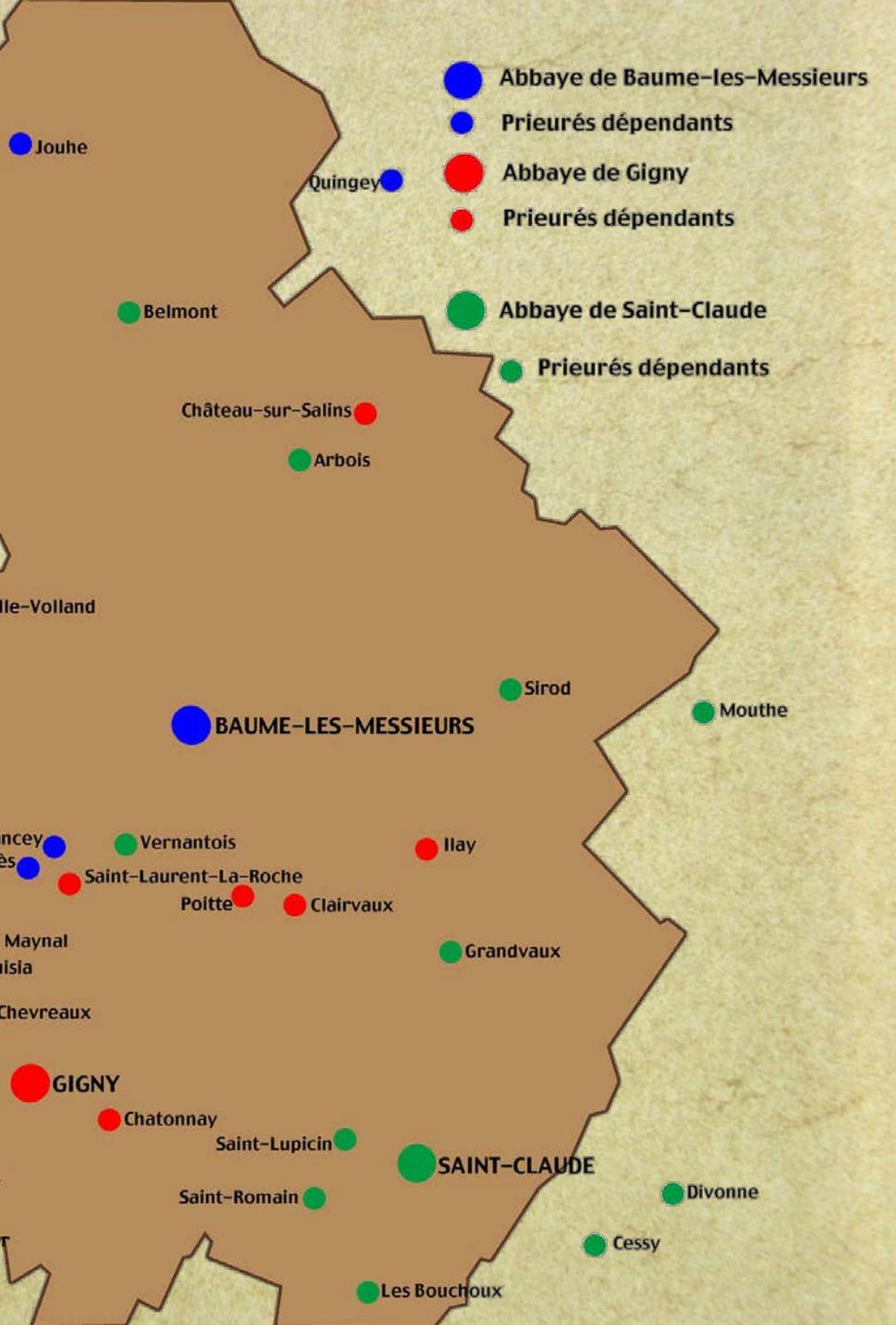
Dans la seconde moitié du XI^e s., Gigny connaît une période de crise qui entame son déclin.

En 1076, l'abbaye passe sous le contrôle direct de Cluny.

CLUNY



1076



XI^e
siècle

5 - La perte de l'indépendance et l'intégration dans l'ordre de Cluny

Au début du XII^e s., Baume, à son tour, connaît le déclin.

Les nouvelles abbayes cisterciennes qui animent au XII^e s. le renouveau monastique en Occident, attirent davantage les riches donateurs soucieux de leur salut.

Elles concurrencent directement Baume où la discipline religieuse s'est relâchée. En 1147, le pape place Baume sous la dépendance de Cluny.

CLUNY

1147

1076

XII^e
siècle



5 - La perte de l'indépendance et l'intégration dans l'ordre de Cluny

L'Ordre de Cluny dans le Jura

- Abbaye de Baume-les-Messieurs
- Prieurés dépendants
- Abbaye de Gigny
- Prieurés dépendants
- Autres monastères clunisiens

- Abbaye de Saint-Claude
- Prieurés dépendants
- Abbayes cisterciennes (XIIe siècle)

Au début du XII^e s., Cluny est au sommet de sa puissance. Dans tout l'Occident, l'Ordre clunisien compte plus de 1100 monastères placés sous l'autorité absolue de son abbé.

Cependant, la richesse de l'Ordre l'appauvrit spirituellement; il subit, à partir du XII^e s., la concurrence de l'Ordre de Citeaux (cistercien) qui incarne davantage, par un retour strict à la Règle de saint Benoît, les aspirations réformatrices des chrétiens les plus exigeants.

À partir du XIII^e s., ce seront les ordres mendiants, franciscain et dominicain, plus proches des populations, qui incarneront ces aspirations.

CLUNY

1147

1076

XII^e-XIII^e
siècles

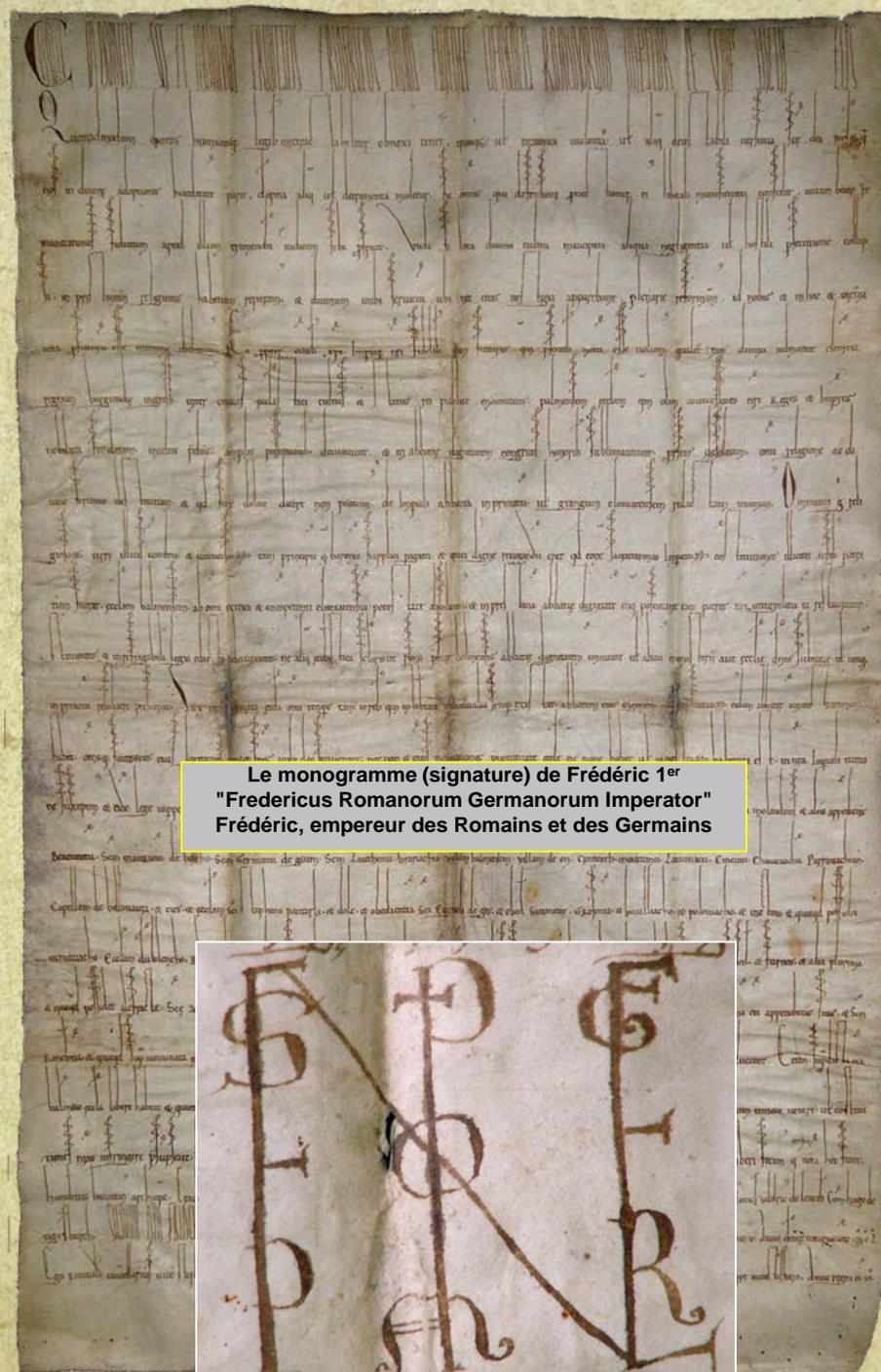


5 - La perte de l'indépendance et l'intégration dans l'ordre de Cluny

Mais les moines de Baume ne renoncent pas facilement à leur indépendance.

En 1157, ils obtiennent contre le pape et l'abbé de Cluny, le soutien de l'empereur du Saint-Empire Romain Germanique, Frédéric 1^{er} Barberousse, dont dépend le Comté de Bourgogne, qui place l'abbaye sous sa protection et la rétablit dans ses droits.

Ce n'est qu'à la toute fin du XIII^e s. que Baume se soumet définitivement à Cluny.



Le monogramme (signature) de Frédéric 1^{er} "Fredericus Romanorum Germanorum Imperator" Frédéric, empereur des Romains et des Germains



XII^e-XIII^e
siècles

3 - Diplôme de Frédéric 1^{er} Barberousse rétablissant l'abbaye de Baume dans ses droits, 1157, ADJ 1H11

6 - Les dernières évolutions de la vie monastique à Baume et à Gigny

La commende

À la fin du XV^e s., un nouveau mode de gestion apparaît à Gigny, puis à Baume: le régime de la commende.

L'abbé, désigné par le pouvoir politique (le roi, un grand seigneur), n'est même plus obligatoirement un membre de la communauté monastique. Un séculier (ex: un évêque) peut diriger l'abbaye et surtout en percevoir les revenus sans résider dans l'abbaye.

Un des abbés commendataires de Gigny, le cardinal Julien Della Rovere, deviendra le grand pape de la Renaissance Jules II.



4 - Le cardinal Della Rovere, prieur de Gigny, devenu le pape Jules II (1503-1513)
(lith. de Fred. Gauthier)



5 - Blason du cardinal Della Rovere sur la façade de l'église de Gigny, 1495.



XV^e
siècle

6 - Les dernières évolutions de la vie monastique à Baume et à Gigny

La sécularisation

Au XVII^e s., Baume et Gigny s'affranchissent d'une abbaye de Cluny en plein déclin et les moines se recrutent parmi les familles nobles.

Au milieu du XVIII^e s., le recul de la vie communautaire (dortoir remplacé par des chambres individuelles, clôture non respectée...) conduit à l'abandon de la Règle bénédictine et à la sécularisation des deux abbayes. Les moines, devenus des chanoines, vivent comme des prêtres séculiers dans un logement individuel.

La congrégation de Gigny est dissoute peu avant la Révolution française, et celle de Baume ne survivra pas à cette dernière.



6 - Arbre généalogique comme preuve de noblesse pour entrer dans l'abbaye bénédictine féminine de Château-Chalon, 1736, (ADJ 545Ep)
Il fallait au moins 16 ancêtres nobles pour y prétendre.

XVII^e-XVIII^e
siècles





Grands
Parents

Parents

6 - Arbre généalogique de Suzanne Henriette Thérèse Huot d'Ambre prouvant qu'elle a au moins 16 ancêtres nobles pour entrer dans l'abbaye bénédictine féminine de Château-Chalon.

6 - Les dernières évolutions de la vie monastique à Baume et à Gigny

La sécularisation

Au XVII^e s., Baume et Gigny s'affranchissent d'une abbaye de Cluny en plein déclin et les moines se recrutent parmi les familles nobles.

Au milieu du XVIII^e s., le recul de la vie communautaire (dortoir remplacé par des chambres individuelles, clôture non respectée...) conduit à l'abandon de la Règle bénédictine et à la sécularisation des deux abbayes. Les moines, devenus des chanoines, vivent comme des prêtres séculiers dans un logement individuel.

La congrégation de Gigny est dissoute peu avant la Révolution française, et celle de Baume ne survivra pas à cette dernière.



6 - Arbre généalogique comme preuve de noblesse pour entrer dans l'abbaye bénédictine féminine de Château-Chalon, 1736, (ADJ 545Ep)
Il fallait au moins 16 ancêtres nobles pour y prétendre.

XVII^e-XVIII^e
siècles



II - Qu'est-ce qu'une abbaye bénédictine?





**Abbaye de
Baume-les-Messieurs**

Le site de l'abbaye de Baume-les-Messieurs, au fond d'une reculée du premier plateau jurassien à plus de deux heures de marche du débouché sur la plaine, correspond bien aux sites isolés recherchés par les premières communautés monastiques.

À la découverte de l'abbaye de Baume-les-Messieurs

L'abbaye de Baume-les-Messieurs n'a pas toujours présenté le visage qu'elle nous offre aujourd'hui.

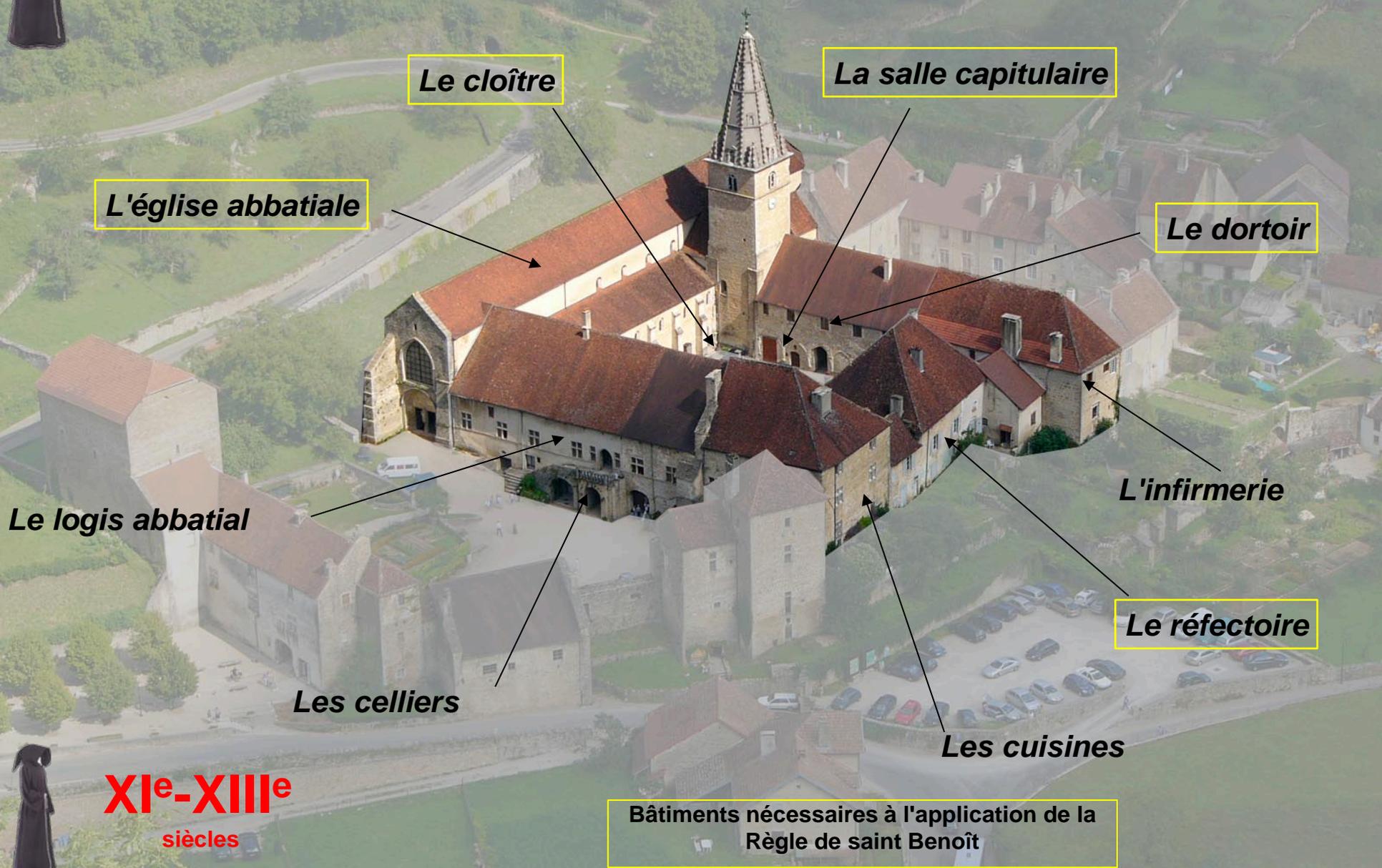
Ayant subi incendies, destructions et remaniements, ses bâtiments ont été plusieurs fois modifiés au cours de son histoire.



[Retour à l'accueil](#)



Le carré monastique. Il est composé des bâtiments essentiels à la vie quotidienne d'une communauté obéissant à la Règle de saint Benoît pour servir Dieu. Seuls les moines peuvent y accéder. Une autorisation de l'abbé est nécessaire pour en sortir.



Le cloître

La salle capitulaire

L'église abbatiale

Le dortoir

L'infirmierie

Le réfectoire

Les cuisines

Les celliers

Le logis abbatial

Bâtiments nécessaires à l'application de la Règle de saint Benoît

**XI^e-XIII^e
siècles**





Les bâtiments annexes. Ils correspondent aux différentes relations que l'abbaye entretient avec le monde extérieur.

Le donjon

La forge

La grande cour

L'hôtellerie

La tour de justice et la prison

L'aumônerie

La porterie

**XIII^e-XVI^e
siècles**



Les maisons des chanoines. Elles correspondent à l'abandon progressif de la Règle de saint Benoît et à la **sécularisation** de la communauté monastique. Les religieux vivent dans des logements individuels comme des prêtres séculiers. La **clôture** n'est plus respectée. Les moines deviennent des chanoines.

Les maisons des chanoines



XVII^e-XVIII^e
siècles



Pour en savoir plus,
cliquez sur les différents
bâtiments...



à l'accueil

Le cloître est pour les moines un lieu de promenade et de méditation à l'abri de la galerie. Cette dernière, ruinée, a été démolie au XIX^e s. On peut supposer, selon la tradition bénédictine la présence d'un jardin au centre servant à la culture de plantes médicinales pour préparer des remèdes.

L'église abbatiale est la partie la plus ancienne de l'abbaye. Elle remonte au XI^e siècle. Les moines y célèbrent les différentes prières et messes imposées par la Règle de Saint-Benoît. Les habitants de Baume n'assistent pas à la messe dans cette église, mais dans **l'église paroissiale**, à l'entrée du village.



Retour
à l'abbaye

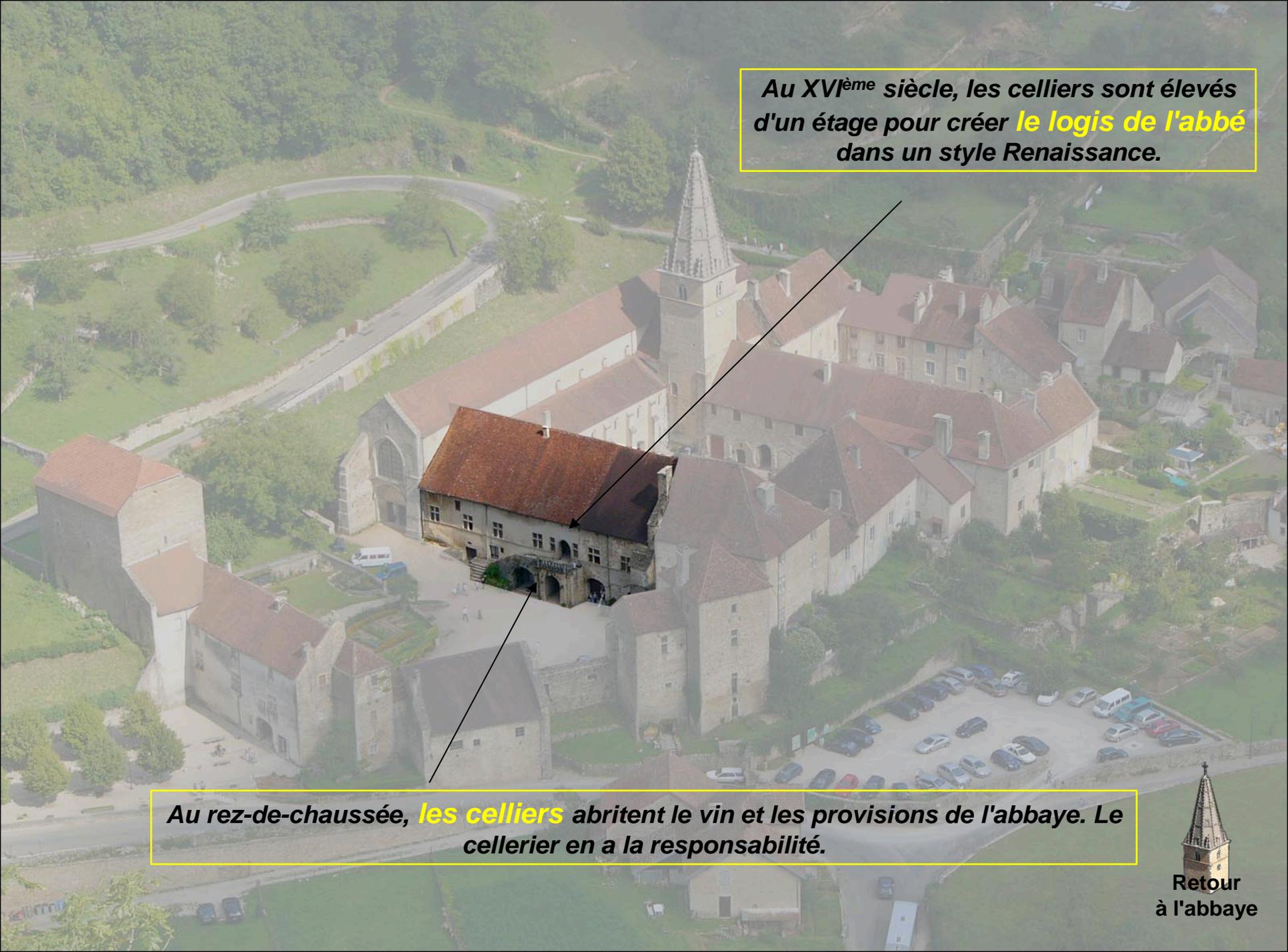


Au premier étage se trouve *le dortoir*. Il communique avec l'église par un escalier. Les quarante moines dorment tout habillés, prêts pour les prières nocturnes.

***La salle du chapitre* est le seul lieu où le silence peut être rompu. Les moines rassemblés y traitent toutes les questions spirituelles ou matérielles qui concernent l'abbaye.**



**Retour
à l'abbaye**

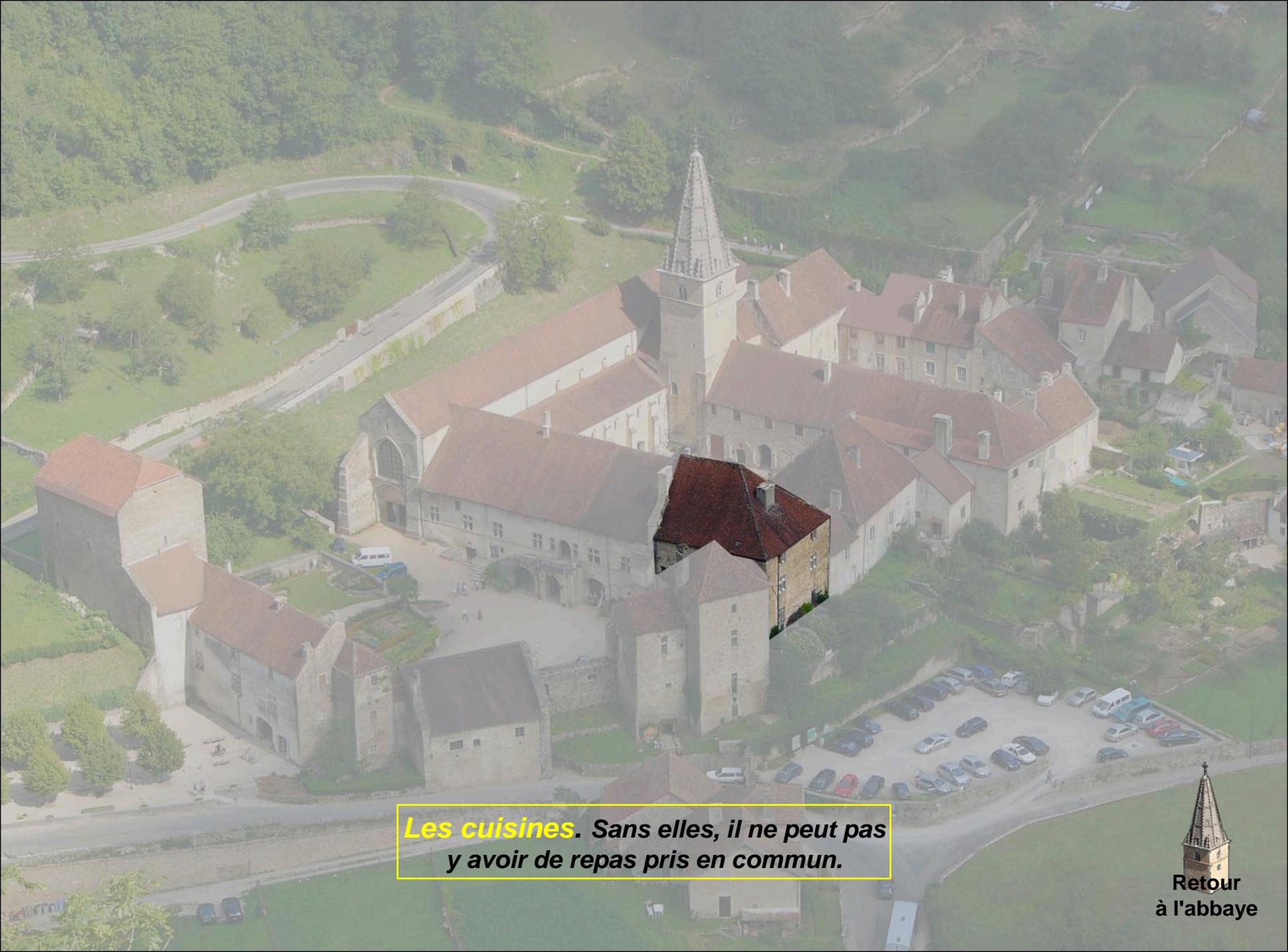


Au XVI^{ème} siècle, les celliers sont élevés d'un étage pour créer **le logis de l'abbé** dans un style Renaissance.

Au rez-de-chaussée, **les celliers** abritent le vin et les provisions de l'abbaye. Le cellierier en a la responsabilité.



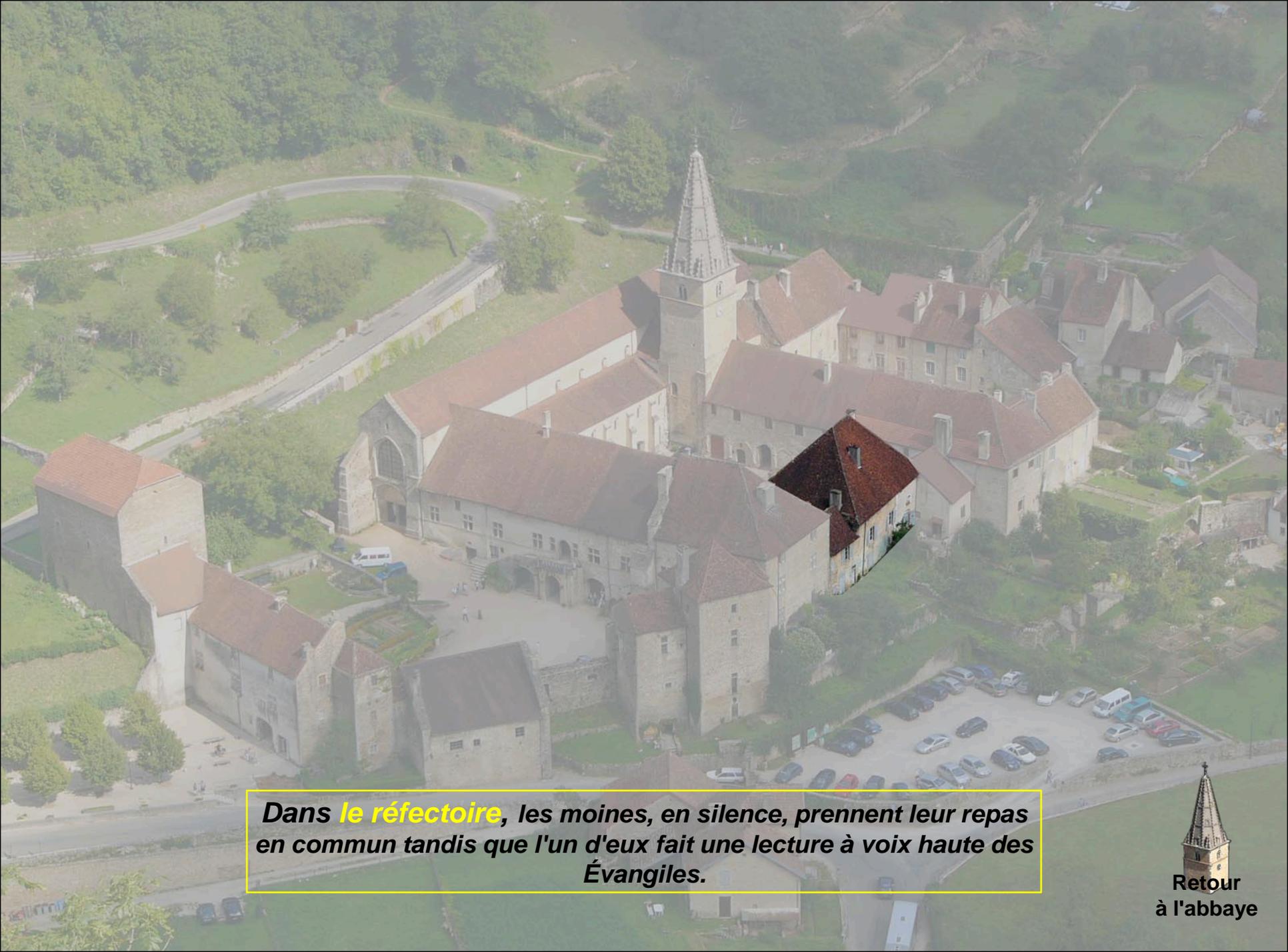
Retour
à l'abbaye



Les cuisines. Sans elles, il ne peut pas y avoir de repas pris en commun.



**Retour
à l'abbaye**



*Dans **le réfectoire**, les moines, en silence, prennent leur repas en commun tandis que l'un d'eux fait une lecture à voix haute des Évangiles.*





L'infirmierie, orientée au sud, accueille les moines malades et les vieillards. C'est le seul lieu chauffé de l'abbaye.



**Retour
à l'abbaye**



Le donjon fut construit au XIII^e siècle. Il comportait à l'origine un étage de plus et un toit à quatre pans. Il symbolise le pouvoir seigneurial de l'abbé et sert d'abri durant les périodes d'insécurité comme la Guerre de Cent ans.

L'hôtellerie permet d'assurer **l'hospitalité** aux voyageurs de passage. C'est une obligation de la Règle de saint Benoît.



L'aumônerie permet d'accueillir chaque jour les pauvres et de leur accorder **l'aumône** d'un pain et d'un peu de vin. C'est aussi une obligation liée à la Règle de saint Benoît.

La porterie marque l'entrée de la clôture. Un moine portier en assure la surveillance. Une statue de Marie portant Jésus se trouve au dessus du porche d'entrée.

La tour de Justice est le lieu où l'abbé rend sa justice comme seigneur. C'est un symbole de son pouvoir temporel. Elle abrite également une prison.



Les maisons des chanoines sont les logements individuels que se font construire, à partir du XVII^e s., les moines qui ne respectent plus la règle de vie en communauté. Un passage est aménagé dans la salle du chapitre pour communiquer avec le cloître.



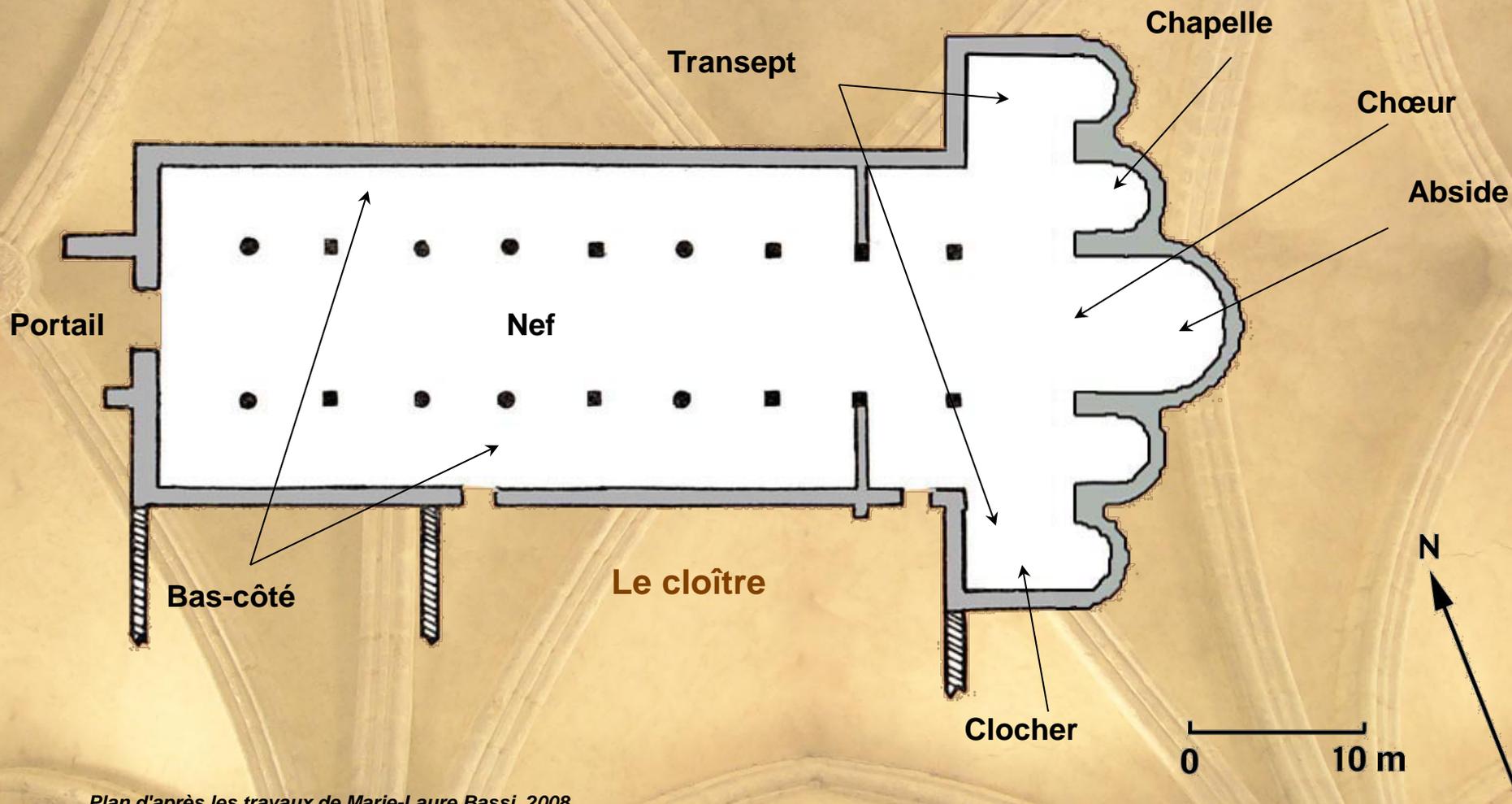
**Retour
à l'abbaye**

III - Un peu d'architecture religieuse...



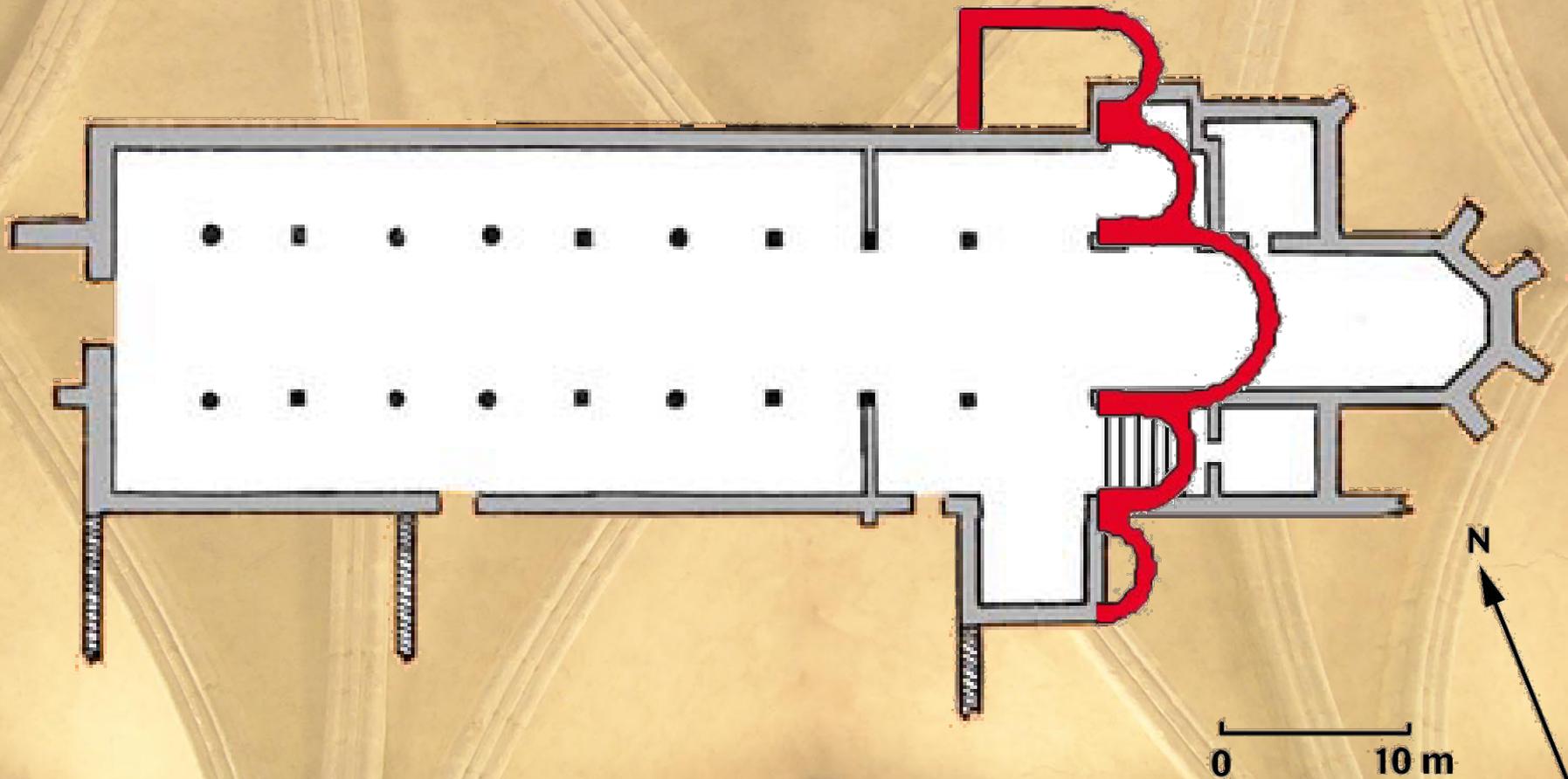
L'église abbatiale de Baume au XII^e s.

En forme de croix latine, elle est traditionnellement orientée vers l'Est. C'est le bâtiment le plus ancien de l'abbaye mais il a été plusieurs fois transformé depuis le XI^e s.



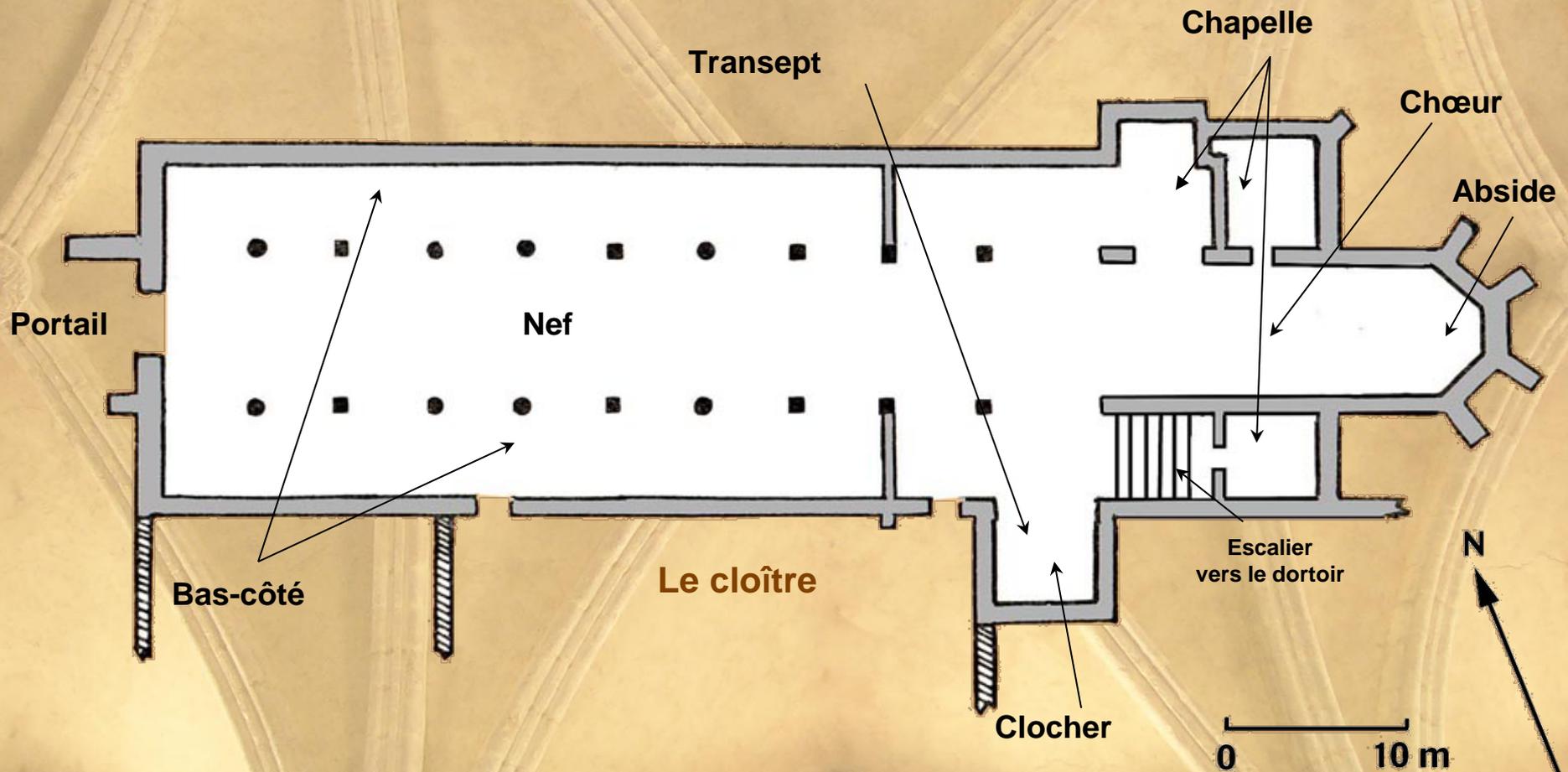
L'église abbatiale de Baume au XV^e s.

Entre le XIII^e s. et le XV^e s., l'église connaît plusieurs évolutions sous l'impulsion d'abbés entrepreneurs. Le transept nord a disparu à la suite d'un glissement de terrain, l'abside a été agrandie et de nouvelles chapelles ont été aménagées.

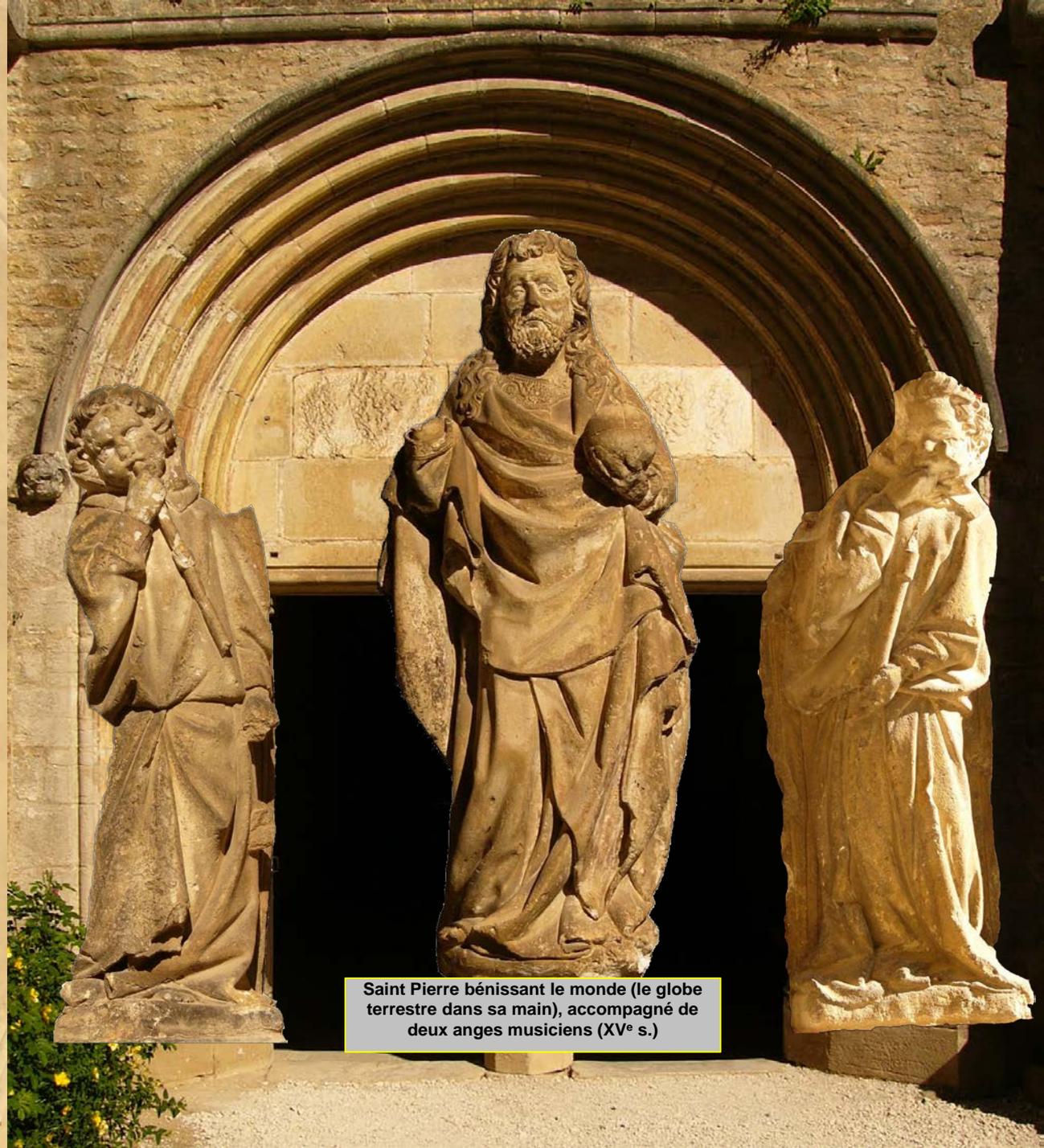
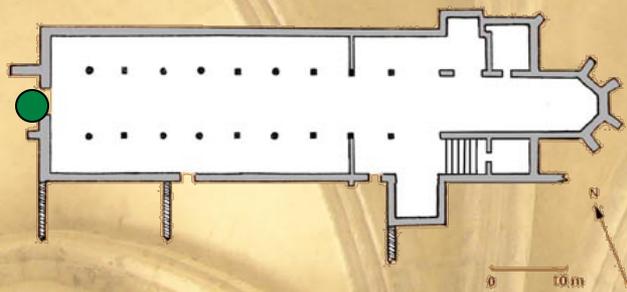


L'église abbatiale de Baume au XV^e s.

Entre le XIII^e s. et le XV^e s., l'église connaît plusieurs évolutions sous l'impulsion d'abbés entrepreneurs. Le transept nord a disparu à la suite d'un glissement de terrain, l'abside a été agrandie et de nouvelles chapelles ont été aménagées.

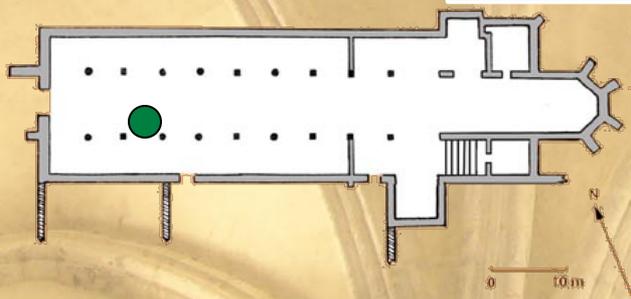
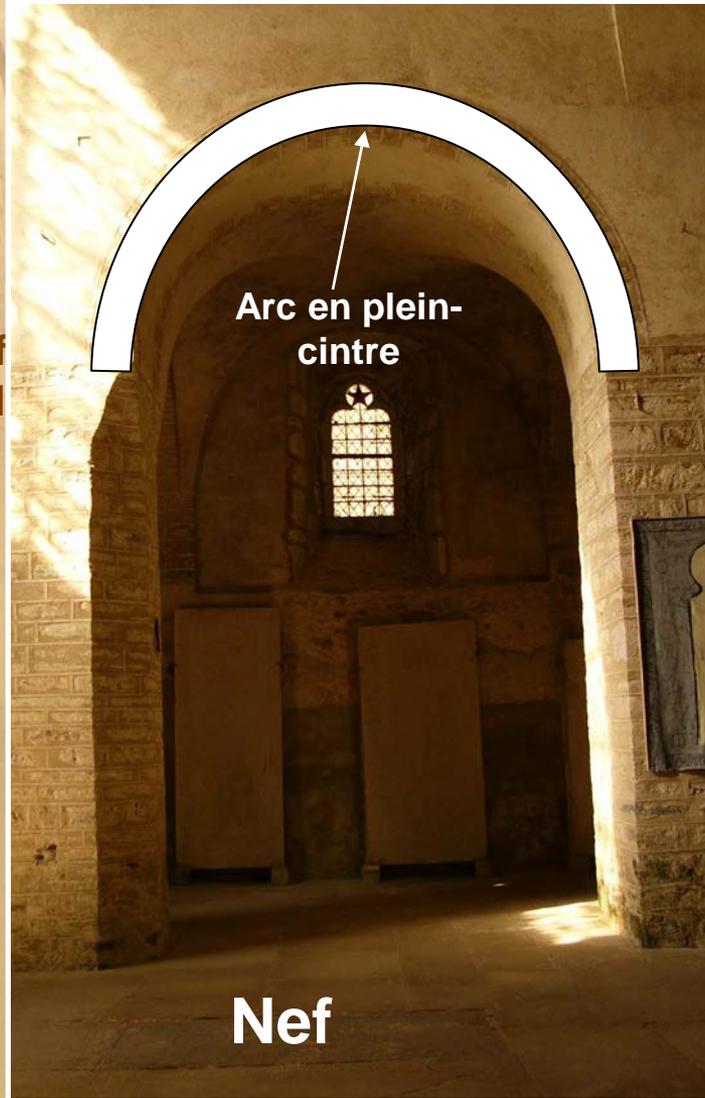


L'entrée de l'église
abbatiale est marquée
par un portail modifié
au XV^e s.
Les sculptures du tympan
ont disparu à la Révolution.



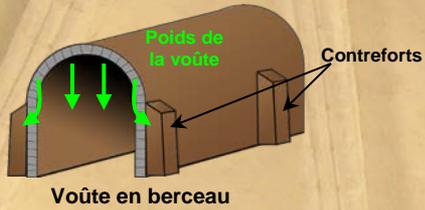
Saint Pierre bénissant le monde (le globe terrestre dans sa main), accompagné de deux anges musiciens (XV^e s.)

L'intérieur de l'église abbatiale reflète les transformations effectuées par les abbés bâtisseurs au f des époques depuis l XI^e s.

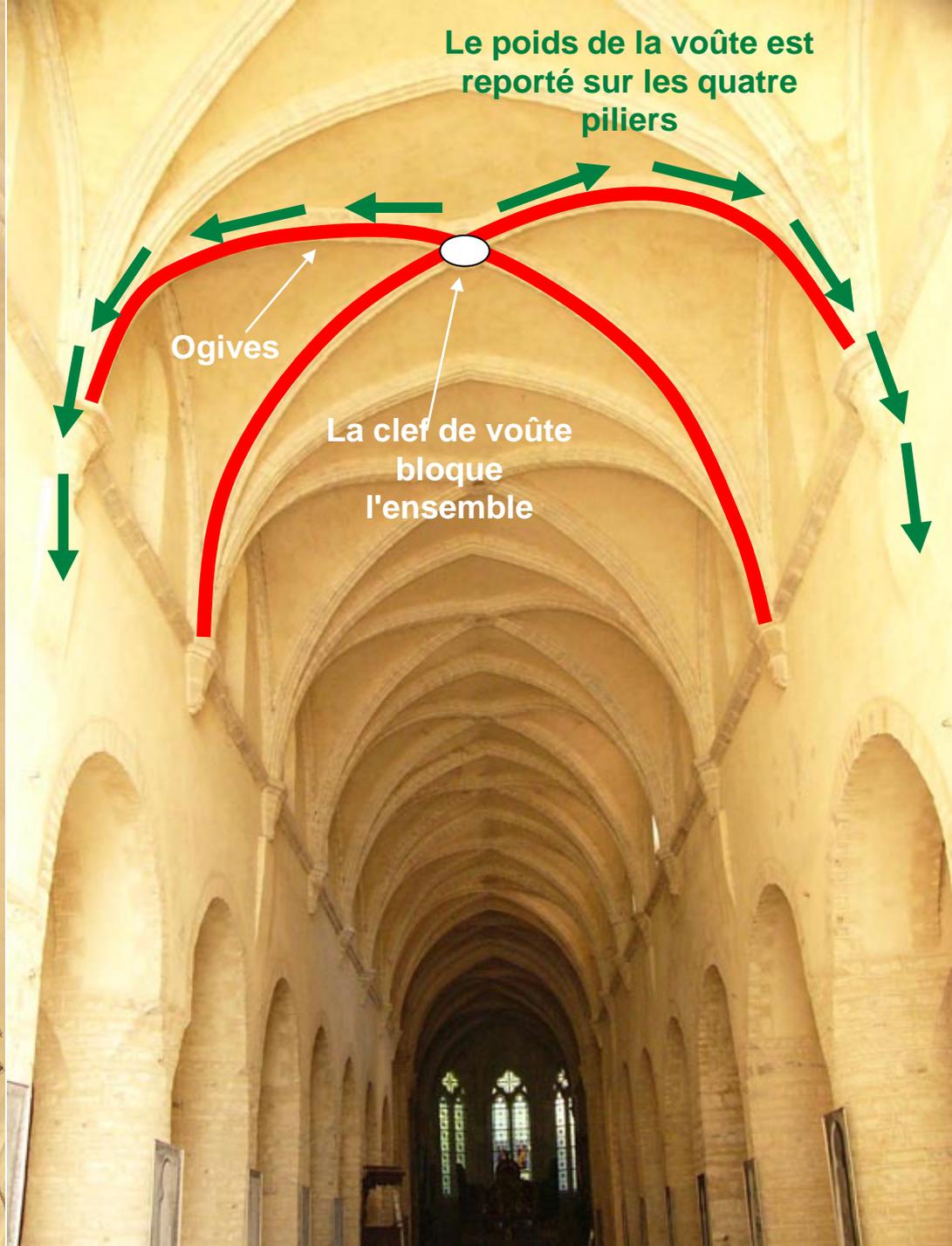
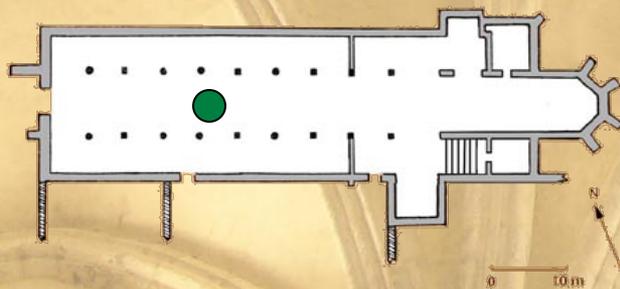


La partie inférieure de la nef avec ses piliers massifs soutenant des arcs en plein-cintre, les bas-côtés surmontés de voûtes d'arêtes et éclairés par de petites ouvertures témoignent des premiers développements de l'art roman dans le Jura aux XI^e-XII^es.

Au XIII^e s., une voûte gothique en croisée d'ogives remplace la voûte en berceau des origines.



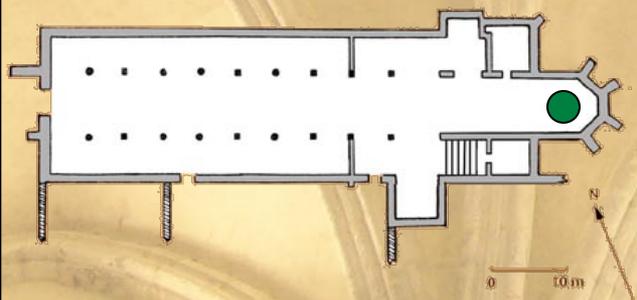
Corbeau soutenant la voûte d'ogives de la nef



À la fin du XIV^e s., l'abside est agrandie en reprenant le style gothique qui permet des ouvertures plus grandes et plus lumineuses, et de nouvelles chapelles sont aménagées sur les côtés.



L'arc brisé a remplacé l'arc en plein-cintre



mei **In** dño confido. evovac̄po
Sermo

fuit os meum dominus. **sc̄i aug**
iei hodi **am. l. 1.**
erne sollempnitas:
sollempne desiderat
tata expectatione



IV - La vie monastique

inuvante dño ministrant uob
qd dedit. recolentes ⁊ animo
tenentes nre officium seruitu
tis ut loqmur: nō tamquam
magistri s; tamq̄a ministri;
Hon discipulis: s; cū discipulis;
Quia nec seruis. s; cū seruis;
Magist̄ aut̄ unus est nobis. cui
scola in̄tra est: et cathedra in

phetam ingenti bus de di
te & Ecce dedi uerba mea in
ore tuo ecce constitui te sup gen
tel et regna. Et propheta.

que natalem quo est ortus
ex uis̄o ihoannes potius celebre
mus. qm̄ cui libet apli uel m̄ris:
ul̄ p̄phe uel patriarche; Si intro
gemus: quid respondebimus?
Quantum in̄ uidetur: quantum
meat̄ iurium mediocritati oc
currit: hec causa est. Discipul
dñi nati. et p̄ etatis accessum



7 - La Règle de saint Benoît (VI^e s.)

Le moine fait vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. La vie monastique, définie par la Règle de saint Benoît (73 chapitres), repose sur trois piliers: la prière individuelle et collective, le travail et la vie fraternelle.

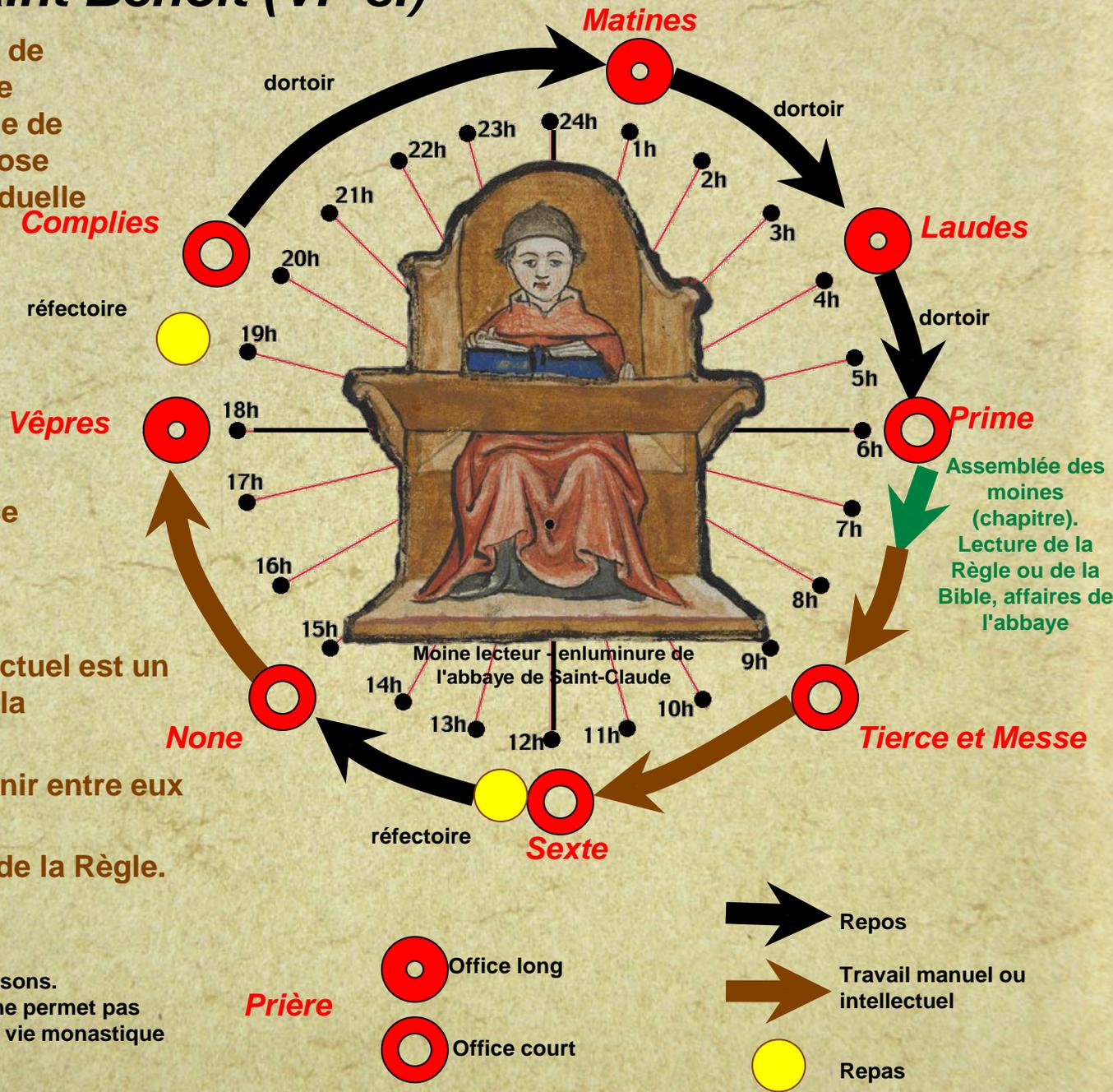
- Huit fois par jour, la communauté se rassemble dans l'église du monastère pour y prier et chanter l'office liturgique (chant grégorien).

- Le travail manuel ou intellectuel est un moyen de subsistance pour la communauté.

- Les moines doivent maintenir entre eux de bonnes relations.

L'Abbé veille à l'application de la Règle.

NB: Les horaires varient selon les saisons. L'absence de documents d'archives ne permet pas de préciser exactement quelle était la vie monastique à Baume ou à Gigny.



8 - La communauté monastique

L'abbé



L'abbé ou prieur
Dirige la communauté

L'abbé perçoit les revenus de l'abbaye et en attribue une partie aux officiers responsables de la bonne marche de l'abbaye.

Vie spirituelle

Vie matérielle

Les principaux officiers

Responsabilité au sein de l'abbaye



L'aumônier
S'occupe des aumônes faites aux pauvres



L'infirmier
Soins aux malades et aux vieillards



Le sacristain
S'occupe de l'église (reliquaires, ornements...)



Le chantre
Responsable du chœur, de l'office (chant et lecture)



Le doyen
Le moine le plus âgé (surveillance)



Le chambrier
Fourniture des vêtements



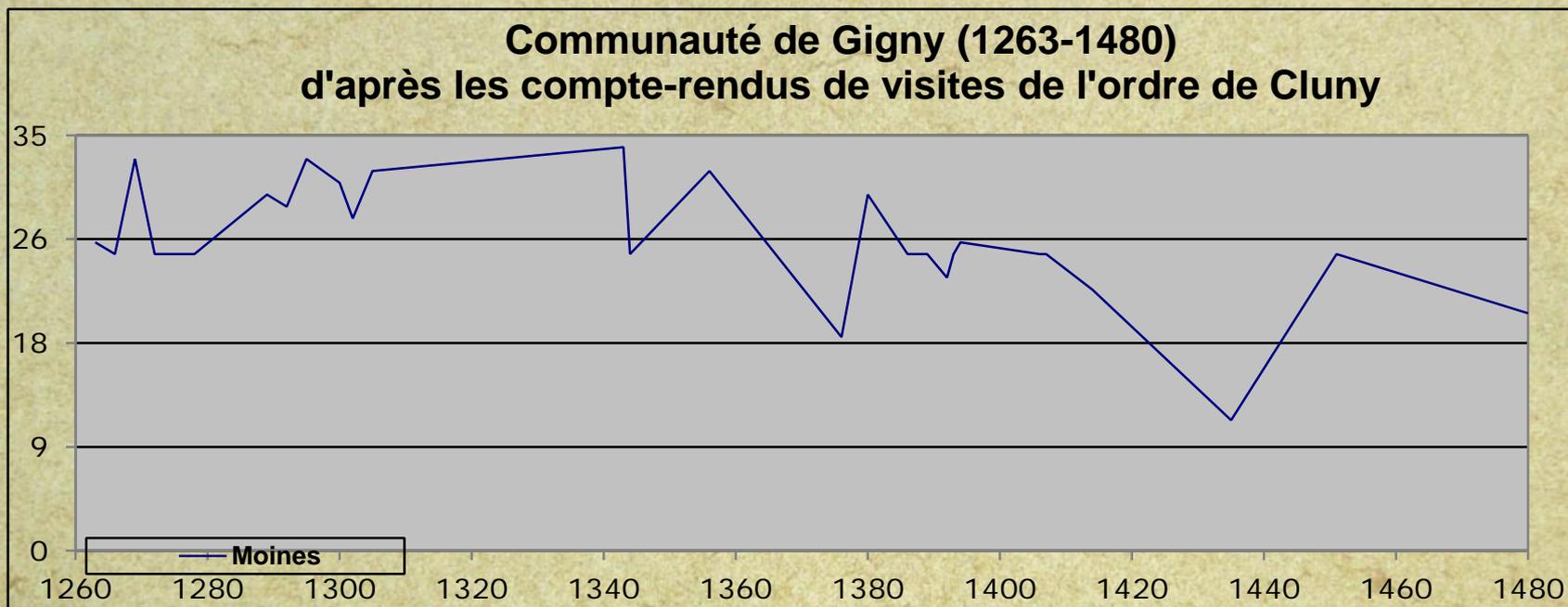
L'ouvrier
Entretien des bâtiments



Le cellier
Gestion des provisions

Les moines





7 - Effectifs de la communauté monastique de Gigny (1263-1480)

d'après les compte-rendus de visites de l'Ordre de Cluny

Baume compte parmi les plus importantes abbayes de la région avec 40 moines en 1276 et en 1350.



9 - La vie de l'abbaye

Chaque abbaye, en plus de la Règle de saint Benoît, possède ses propres traditions et règlements qui définissent le rôle de chacun.

8 - Le rôle du Chapitre

Les articles [du règlement] ont été vus par révérend père en Dieu messire Guillaume de Poupet, abbé de l'abbaye de Baume, le grand-prieur et les religieux du couvent de l'abbaye, capitulairement assemblés au son de la cloche.

Et après avoir bien lu, vu et entendu le tout, considérant l'observance ancienne des articles, et ceux-ci étant bien raisonnables, ils ont ensemble mutuellement résolu de les entretenir ainsi, pour le temps à venir, sans aucune défaillance.

Manuale administrationis de l'abbaye de Baume, 1550 (ADJ 1H26)

9 - L'aumône aux pauvres

Le seigneur révérend doit du pain pour l'aumône ordinaire. Et on doit faire en un quartal¹ de froment 80 pains pour l'aumône ordinaire, qu'est 10 pains par mesure. Et dans chaque pain, on doit faire 10 briques, et on doit donner à chaque pauvre venant à l'heure une brique.

Encore doit l'aumône que l'on appelle le despissepot, qui se livre le lendemain de Toussaint, le lendemain de la Saint-Ylaire, le mardi de Carême entrant, et le grand jeudi². Et l'on a coutume de faire au quartal de ce pain de despissepot, 96 pains, qu'est 12 pains par mesure, duquel on baille à chacun venant au despissepot un demi pain et un maraul³ de petit vin.

¹ et ³ - unités de mesure de capacité (valeur locale)

² - Jeudi saint

Manuale administrationis de l'abbaye de Baume, 1550 (ADJ 1H26)



10 - Le rôle du sacristain

Le sacristain du couvent a coutume de prendre annuellement à la Saint-Martin au grenier de monseigneur, un demi quartal de froment pour faire les hosties. Et aussi, on livre au sacristain, chaque jour, un maraul de vin pour célébrer les messes en l'église de l'abbaye [...]

Manuale administrationis de l'abbaye de Baume, 1550 (ADJ 1H26)

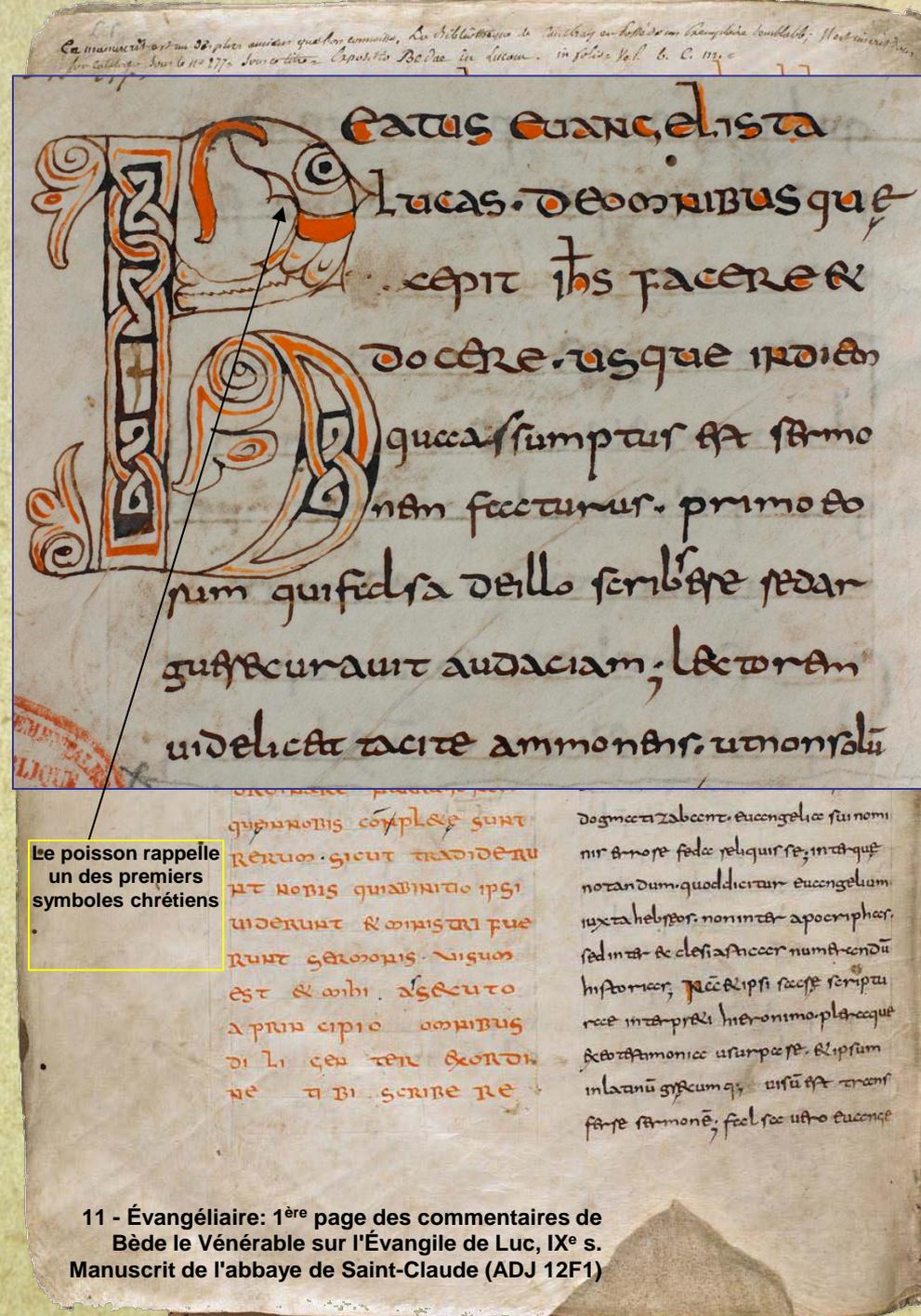
10 - La vie intellectuelle

La présence, parmi les moines, d'intellectuels commentant les grands textes religieux comme les Évangiles, les écrits des Pères de l'Église (saint Augustin...), mais aussi des textes philosophiques ou juridiques, contribue à la renommée des abbayes, à leur rayonnement culturel et religieux, et à leur fortune.



Au sein de l'abbaye, dans le *scriptorium*, certains moines travaillent à la copie et à l'illustration de ces ouvrages qui figurent parmi les trésors de l'abbaye.

Cependant, les seuls témoignages jurassiens de cette activité proviennent uniquement de la riche abbaye bénédictine de Saint-Claude.



I



O DECRET
 sponse. id est ecce post
 se. car. quat
 unalem secuta est mo
 davia. p. p. de
 prophetia postea e

euangelica. ex utraque. demum ut gloria sponse
 plenus resplendet. Bona est lex canonica et
 multipliciter se canonum sine decretorum et tunc sua
 veritate. non aduersam ut otiosa sed a sonam et co



Le parchemin est un support coûteux réservé aux ouvrages et aux documents importants.

1 - Sur un parchemin préparé par un artisan spécialisé à partir de peau de mouton, d'agneau ou de veau (vélin), le copiste trace les lignes et les colonnes de son texte.

2 - Il écrit son texte à l'encre avec une plume d'oie en utilisant de nombreuses abréviations pour réduire le nombre de lettres et ainsi économiser le parchemin.

¶ psonas = quas personas

3 - Une fois le texte achevé, le parchemin est confié à l'enlumineur qui se charge de le décorer. La 1^{ère} page et la 1^{ère} majuscule (A) du texte (letrine) sont particulièrement mises en valeur.



mei **In** dño confido. evovae **po**
Sermo

huc os meum dominus. **sc̄i aug**
rei hodi **tin. l. f.**



erne sollempnitas:
sollempne desiderat
tata expectatione

Sermo

inuvante dño ministrum uob
qd dedit. recolentes ⁊ animo
tenentes nre officium seruitu
tis ut loqmur: no tamquam
magistri s; tamqua ministri;
Hon discipulis: s; cu discipulis;
Quia nec seruis. s; cu seruis;
Magis aut unus est nobis. cui
scola in tra est: et cathedra in

phetam ingenti bus de di

te **& Ecce** dedi uerba mea in

ore tuo ecce constitui te sup gen

tes et regna. Et propheta.

Quia ista n̄ pretereunda. **l. ij.**

que natalem quo est ortus
ex uis ihoannes potius celebre
mus. qm cui libet apli uel mris:
ul pphie uel patriarche; Si intro
gemus. quid respondebimus?
Quantum in uidetur. quantum
meat iurium methocritati oc
currit: hec causa est. Discipuli
dñi nati. et p etatis accessum

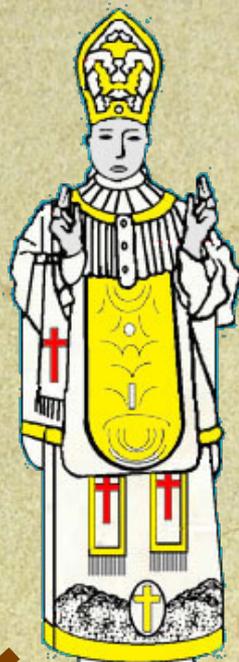


[à l'accueil](#)

11 - La fondation des abbayes



Dès l'origine, l'abbé Bernon place les abbayes qu'il a fondées ou réformées sous la protection du pape.

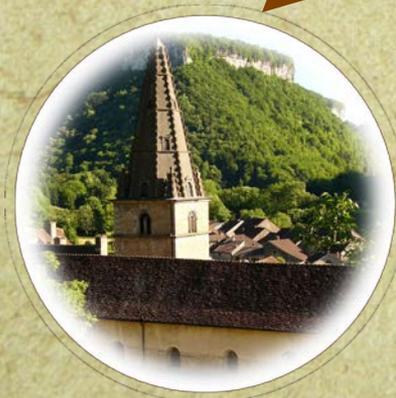


Le pape

La Règle de saint Benoît y est appliquée.

Rapidement, Cluny connaît un immense succès et devient un des centres les plus influents de l'Occident chrétien.

Plusieurs papes seront choisis parmi ses abbés.



Baume



Gigny



Cluny

12 - L'intégration dans l'Ordre de Cluny

Entre la fin du XI^e s. et le milieu du XII^e s., le pape soumet les abbayes de Gigny et de Baume, malgré la résistance de cette dernière, à l'autorité de l'abbé de Cluny pour les réformer.



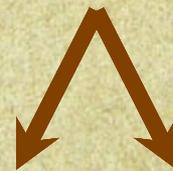
Le pape



Cluny



L'abbé de Cluny



Abbayes de Baume et Gigny

- Désignation de l'abbé à la place de la communauté des moines
- Droit de visite (inspection)
 - Droit de correction (si non respect de la Règle)

- Fidélité
- Obéissance
- Part des revenus de l'abbaye

13 - Les visites annuelles

Chaque année, une visite d'inspection des abbayes et monastères membres de l'Ordre de Cluny, ordonnée par le Chapitre Général, assure le respect de la Règle de saint Benoît et la cohésion de l'Ordre.



Cluny

L'abbé de Cluny

+
Les abbés et prieurs
des monastères
de l'Ordre de Cluny

**Le Chapitre Général
de l'Ordre de Cluny**

Rappels de la
Règle
Sanctions si
nécessaire

Compte-rendu au
Chapitre Général

visite

Désignation
d'inspecteurs



Saint-Claude, une abbaye bénédictine indépendante de Cluny



Abbayes et monastères rattachés à l'Ordre de Cluny



14 - La vie monastique à Gigny

d'après des extraits des compte-rendus de visites au Chapitre Général de l'Ordre de Cluny (Traduits du latin par E. Pauly - P. Guyard)

1264

Au prieuré de Gigny, il n'y a pas de portier. Qu'il en soit installé un honnête ici par le prieur.

1288

Parce que le frère Guy de Cuiseaux, aumônier de Gigny, ne tenait plus ici depuis longtemps son office d'aumônier, et parce qu'il payait rarement, voire jamais, ce que doit son office aux pauvres, comme il était habituel de bien le faire et en suffisance ici, alors que la faculté de faire les aumônes ne manque pas, [...] les inspecteurs ont ordonné que l'office d'aumônier, retiré au dit Guy, soit donné à un autre qui l'accomplira à l'utilité et à l'entretien des pauvres.

1289

L'office divin est célébré avec très peu de solennité parce que les moines n'y assistent pas, et surtout parce que le chambrier et le cellierier l'ont abandonné. Les moines sortent sans la permission du prieur.

1292

On compte 30 moines à Gigny sans le prieur dont quinze sont prêtres.

Les inspecteurs ont demandé que d'autres soient élevés dans les ordres afin qu'ils puissent faire au couvent trois messes le jour où l'on voudra. De même, les autres font correctement le service de Dieu, l'aumône et l'hospitalité.

Ils n'avaient pas de règles définies, le silence n'était pas respecté dans les lieux assujétis [...]. Les inspecteurs ont ordonné que cela soit corrigé et ont demandé au prieur qu'il reconnaisse sa négligence au premier jour du Chapitre général et qu'il fasse observer dans les lieux les dites règles.



Nef de l'abbatiale de Gigny

1296

Parce que les moines de Gigny ne mangent pas ensemble, de même, parce qu'ils ne portent pas les vêtements et les chaussures réguliers dans le cloître et en dehors, parce qu'ils sortent souvent du cloître sans autorisation et qu'il est dit que le prieur est très négligent et inattentif, les inspecteurs ordonnent que le dit prieur corrige et châtie ses moines et qu'il ne permette plus ultérieurement de faire cela.

1297

Les inspecteurs ordonnent au prieur de Gigny, en vertu d'obéissance, de s'appliquer fermement à l'exécution des rappels à l'ordre que les inspecteurs ont faits à Gigny, qu'il ne puisse plus être mis en accusation à cause de sa négligence et que les moines n'osent plus revenir en arrière à leurs arrogances habituelles parce qu'il est absent, sans quoi les moines qui se seront rendus coupables seront envoyés par le prieur à Cluny pour y être punis.

1321

Parce que, dans le prieuré de Gigny, les moines ne portent pas de froc¹, même dans les lieux réguliers, les inspecteurs, considérant que leur garde-robe n'est pas suffisante pour cela et conscients que c'est fort indécent que les moines d'une congrégation de cette importance se déplacent sans froc, ordonnent que les moines de Gigny portent à l'intérieur comme à l'extérieur des frocs suivant la règle instituée, et si l'office du chambrier ne suffit pas pour cela, que le prieur fasse le nécessaire convenablement.

1 - froc: vêtement régulier des moines



Froc

1327

Dans le prieuré de Gigny, l'office divin est bien fait et avec honneur. L'aumône et l'hospitalité sont bien observées et les bâtiments restent en bon état.

1358

Le prieur fera faire, avant le Chapitre général, le légendier² pour les lectures des matines et le livre du Chapitre, appropriés et indispensables, sans quoi, passé l'avertissement réglementaire, les inspecteurs le suspendront de son bénéfice³.

2 - légendier: ouvrage liturgique relatant la vie des saints classé selon l'ordre de l'année et comprenant à la fois des textes et des partitions.

3 - Revenus tirés de la fonction occupée.

Portée à quatre lignes de chant grégorien, le chant liturgique officiel de l'Église depuis le IX^e s.

13 - Légendier: manuscrit de l'abbaye de Saint-Claude, XIII^e s (ADJ 12F11)

mei. **P** In dño confido. evovaco. **Sermo**
 fuit os meum dominus. **sc̄i auḡ**
 ter hodi **an̄. le. f.**
Berne sollempnitas:
 sollempnē desidar
 tāta expectatione
 sermone. Ergo ad
 mirante dño ministrum uob̄
 qd̄ dedit. recolemtes ⁊ animo
 tenentes nre officium serutu
 tis ut loq̄mur: nō tamquam
 magistri s; tamq̄a ministri;
 Non discipuli: s; cū discipulis;
 Quia nec servi: s; cū servis;
 Magist̄ aut̄ unus est nobis: cū
 scola in t̄ra est: et cathedra in
 celo: Cuius p̄cursor iohannes
 est nat̄: cui⁹ natiuitatis dies
 hodiernus trahit̄: hodie celebra
 tur; hoc maiorum tradicione
 p̄cepimus hoc ad posteros imi
 tanta deuotione transmittim⁹.
 Johis ḡ n̄ euangliste s; bapt̄
 te natalem hodie celebramus;
Priusquam te formarem
 in utero no- u- te- ante quam
 exiret de uentre sanctificau te et
 prophetam ingenti bul de di
 te & Ecce dedi uerba mea in
 ore tuo ecce constitui te sup gen
 tel et reg- na. Et propheta.
Occurrit q̄stio n̄ pretereunda. **le. y.**
 que natalem quo est ortus
 ex utro iohannes potius celebre
 mus. qm̄ cui⁹ libet ap̄li uel m̄ris:
 ul p̄phe uel patriarche; Si m̄ro
 gemus: quid respondebimus:
 Quantum in uidetur: quantū
 meaf̄ iurium mediocritati oc
 currit: hec causa est. Discipuli
 dñi nati: et p̄ etatis accessum
 ad annos capatores p̄ducti: in
 discipulatu assūpti sunt. Illoz
 post ea fides dño adhesit: s; nul
 lius eoz natiuitas x̄po militauit;
De nostre matris me
 cant̄ me- domi- n̄s nomine
 meo- et posuit os meum ut
 dum a- ci tam subregin
 manus sue protexit me posuit
 a l'accueil

**VI - La place d'une abbaye dans
la société médiévale aux XIV^e-
XV^e s.**



15 - Une place spirituelle et temporelle

L'abbaye est un espace clos réservé uniquement aux moines mais elle n'est pas coupée du monde. Elle occupe une double place au sein de la société médiévale. Une place spirituelle comme lieu de prière et une place temporelle comme centre d'une seigneurie.

Pour une meilleure compréhension, l'ensemble des documents extraits des archives portent sur les XIV^e et XV^e s. qui marquent la fin du Moyen-Âge.

Le domaine spirituel

1



Dalle funéraire
(abbaye de Baume)

Le domaine temporel

2



Sceau de l'abbaye de Gigny



16 - Les reliques

L'abbaye est un espace consacré à la prière. Mais aussi, elle abrite souvent des reliques, restes véritables ou supposés de personnages saints de l'Église ou des objets qui leur sont liés.

Ces reliques sont l'objet d'une grande ferveur car la croyance populaire leur attribue des pouvoirs de protection ou de guérison. Elles sont à l'origine de pèlerinages d'où les églises et les abbayes tirent d'importants revenus.

Elles sont conservées dans des reliquaires plus ou moins précieux et sont exposées au moment de la fête du saint ou lors de grand évènements.

14 - Reliques (quelques ossements) de Saint-Taurin, 1^{er} évêque d'Évreux au V^{ème} s. attestées à Gigny dès le XII^{ème} s. (fête le 11 août).
Le reliquaire date du XIX^e s.



17 - "Priez pour nous"

La société médiévale est divisée en trois Ordres:

- Ceux qui combattent: la noblesse
- Ceux qui prient pour le salut de tous: le clergé
- Ceux qui travaillent et assurent la subsistance des deux premiers: les paysans...

Afin de mieux bénéficier des prières des moines pour assurer le salut de leur âme, certains se font inhumer au cœur de l'abbaye dans l'église abbatiale, privilège acquis moyennant de généreuses donations.

On peut encore voir à Gigny et à Baume plusieurs de ces dalles funéraires.



15 - Dalle funéraire armoriée (Abbaye de Gigny)



16 - Dalle funéraire d'un prieur de Gigny mort en 1335 (dessin E. Pauly)

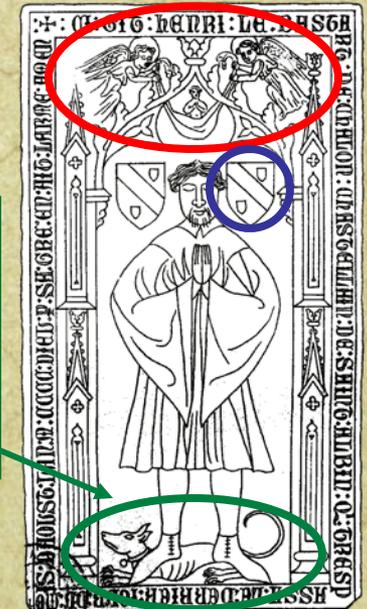
Deux anges emportent l'âme du défunt

Le blason indique son origine noble



17 - Jean de Molpré, abbé de Baume (1389) (dessin L. Clos, in B. Prost, Dalles funéraire SEJ, ADJ Br46)

Le lion symbolise la force, la puissance. Le chien dans le cas d'un vassal rappelle la fidélité



18 - Henri le Bâtard de Chalon, châtelain de Saint-Aubin (1400) Abbaye de Baume (idem)

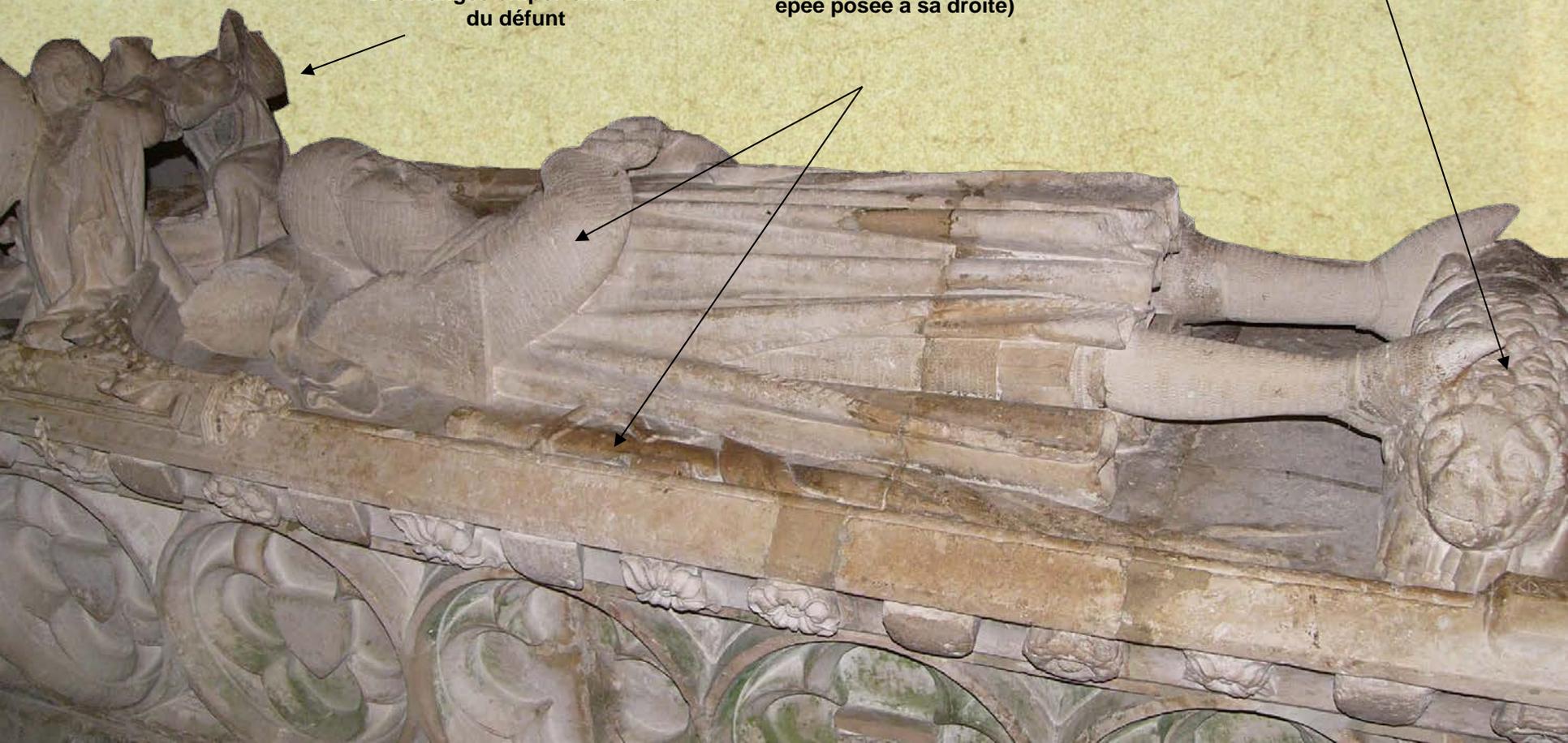
Les personnages les plus puissants comptant également parmi les protecteurs de l'abbaye, comme la famille des Chalon qui donnera plusieurs abbés à l'abbaye de Baume, sont inhumés dans de riches sépultures

19 - Tombeau de Renaud de Bourgogne mort en 1322, frère du duc de Bourgogne

Deux anges emportent l'âme du défunt

Le gisant:
Renaud de Bourgogne est représenté en tenue de chevalier (cotte de mailles et épée posée à sa droite)

Un lion à ses pieds, symbole de puissance, de force

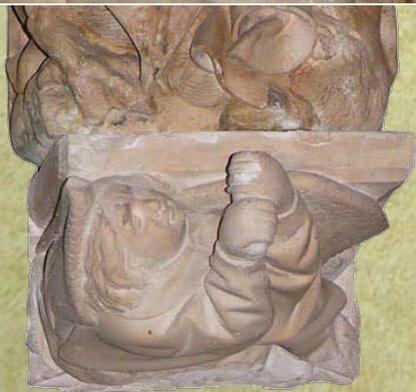


Statue de Saint-Michel terrassant le dragon (le Mal). Il porte l'âme de l'abbé sur son épaule et le conduit au Paradis.

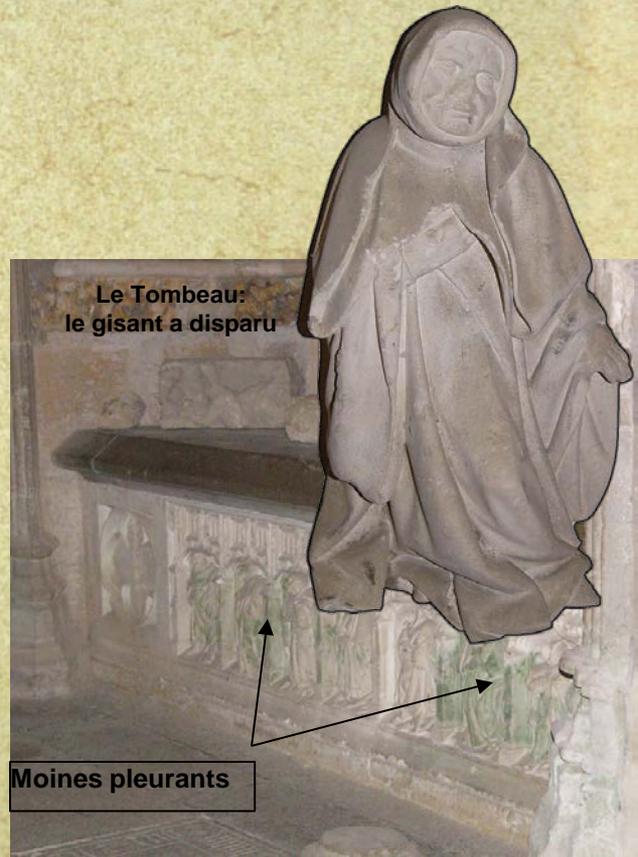


La mitre et la crosse de l'abbé

20 - Tombeau d'Amé de Chalon, abbé de Baume de 1389 à 1432



Le blason d'Amé de Chalon, présent dans de nombreux lieux de l'abbaye, rappelle son activité constructrice. Il a fait aménager une chapelle dans l'église pour recevoir son tombeau



Le Tombeau: le gisant a disparu

Moines pleurants

Statue de Saint-Michel terrassant le dragon (le Mal). Il porte l'âme de l'abbé sur son épaule et le conduit au Paradis.

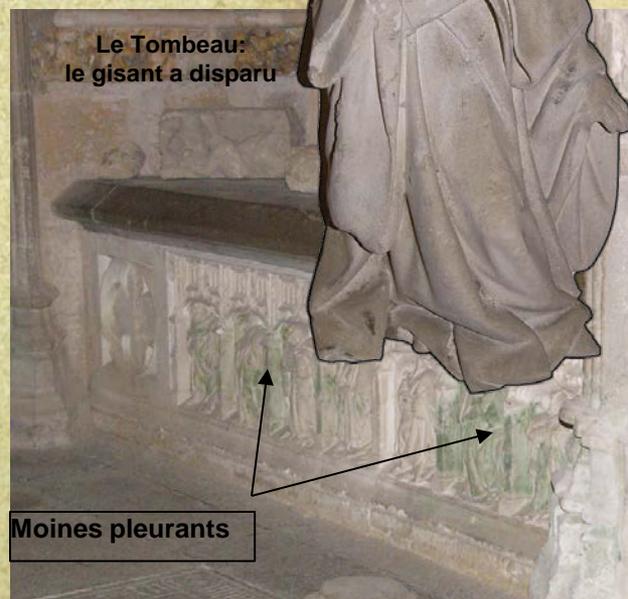


Au ciel de la voûte de la chapelle, 4 fresques représentent les Évangélistes. Ici, Saint-Jean avec son symbole: l'aigle.

20 - Tombeau d'Amé de Chalon, abbé de Baume de 1389 à 1432



Le blason d'Amé de Chalon, présent dans de nombreux lieux de l'abbaye, rappelle son activité constructrice. Il a fait aménager une chapelle dans l'église pour recevoir son tombeau



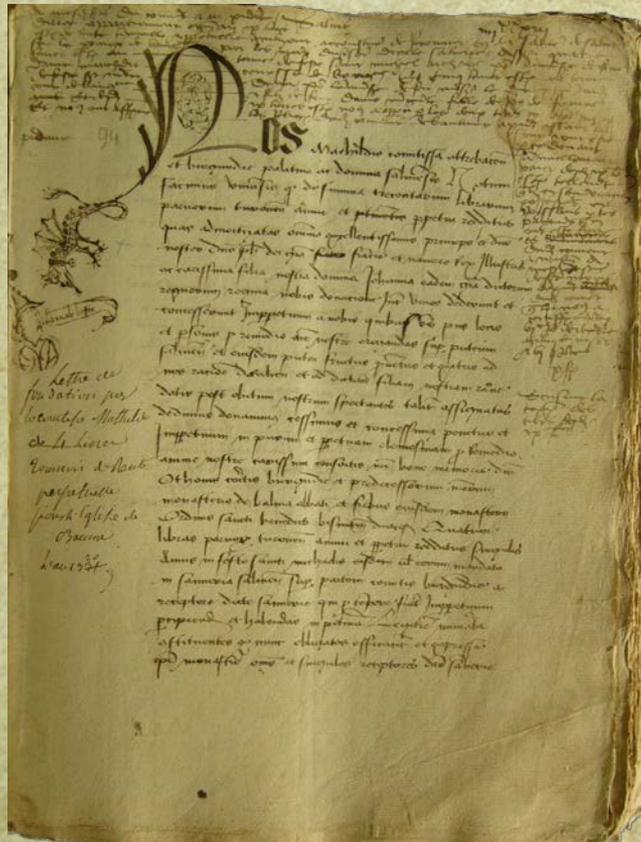
Le Tombeau: le gisant a disparu

Moines pleurants

18 - Les fondations

Les personnes disposant de biens, pour s'assurer les prières des moines, font des dons ou des legs à l'abbaye, en argent ou en terres (vignes...), afin que des messes, quotidiennes ou anniversaires, soient célébrées pour le pardon de leurs péchés.

Ces fondations sont une source importante de revenus pour l'abbaye et contribuent à l'extension de ses possessions.



21 - Copie (1486) d'une fondation faite au profit de l'abbaye de Baume en 1320 par la comtesse de Bourgogne pour son mari le comte Othon (ADJ 1H102)

22 - Fondation d'une messe quotidienne par l'abbé de Baume Henri de Salins, 1452 (ADJ 1F29)

Il est notoire que feu révérend père en Dieu frère Henry de Salins, jadis abbé du monastère de Baume de l'Ordre de Cluny, de son vivant a fait construire au dit monastère près de l'église une chapelle en laquelle il est enterré, et qu'il avait eu l'intention de fonder une messe quotidienne et perpétuelle pour le remède de son âme et la doter de rentes et revenus suffisants pour sa desserte. [...] Depuis son décès, pour faire la fondation et la dotation, la somme de 900 francs a été levée sur ses biens par ses frères Jehan de Salins, seigneur de Vincelles et Huguenin, seigneur de Villers-Robert [...]

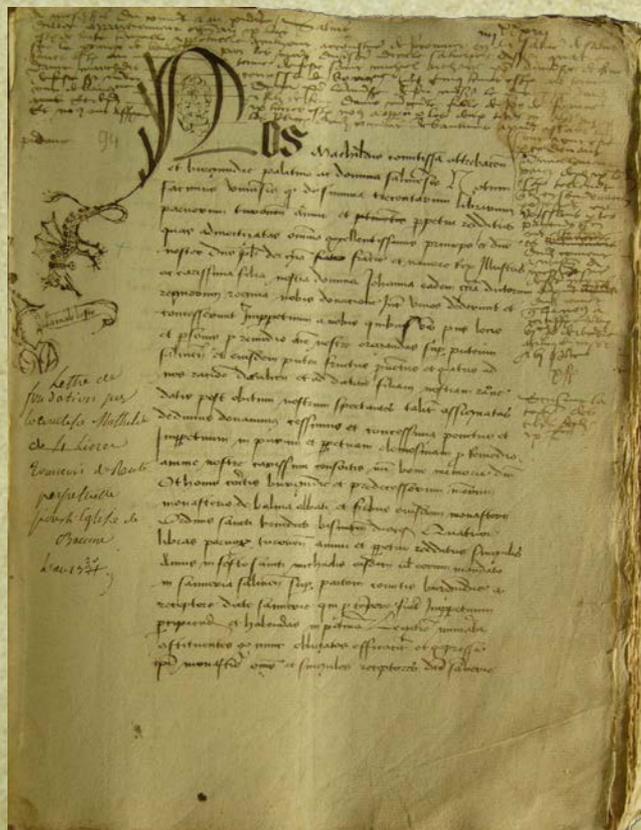
La chapelle est dès maintenant et sera perpétuellement fondée et chargée d'une messe quotidienne, et pour tous les jours de la semaine, c'est-à-dire les lundi et samedi d'une messe à note de Requiem¹ et de notre Dame, et les dimanche, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, d'une messe basse pour le remède de l'âme de feu monseigneur l'abbé et à son intention. Les religieux du monastère de Baume et leurs successeurs sont et seront toujours tenus pour toujours et perpétuellement de dire et célébrer les messes chaque jour en la chapelle bien et décentement de la manière décrite. [...]

1 - messe des morts

18 - Les fondations

Les personnes disposant de biens, pour s'assurer les prières des moines, font des dons ou des legs à l'abbaye, en argent ou en terres (vignes...), afin que des messes, quotidiennes ou anniversaires, soient célébrées pour le pardon de leurs péchés.

Ces fondations sont une source importante de revenus pour l'abbaye et contribuent à l'extension de ses possessions.



21 - Copie (1486) d'une fondation faite au profit de l'abbaye de Baume en 1320 par la comtesse de Bourgogne pour son mari le comte Othon (ADJ 1H102)



Le domaine spirituel



Le domaine temporel

22 - Fondation d'une messe quotidienne par l'abbé de Baume Henri de Salins, 1452 (ADJ 1F29/324)

Il est notoire que feu révérend père en Dieu frère Henry de Salins, jadis abbé du monastère de Baume de l'Ordre de Cluny, de son vivant a fait construire au dit monastère près de l'église une chapelle en laquelle il est enterré, et qu'il avait eu l'intention de fonder une messe quotidienne et perpétuelle pour le remède de son âme et la doter de rentes et revenus suffisants pour sa desserte. [...] Depuis son décès, pour faire la fondation et la dotation, la somme de 900 francs a été levée sur ses biens par ses frères Jehan de Salins, seigneur de Vincelles et Huguenin, seigneur de Villers-Robert [...]

La chapelle est dès maintenant et sera perpétuellement fondée et chargée d'une messe quotidienne, et pour tous les jours de la semaine, c'est-à-dire les lundi et samedi d'une messe à note de Requiem¹ et de notre Dame, et les dimanche, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, d'une messe basse pour le remède de l'âme de feu monseigneur l'abbé et à son intention. Les religieux du monastère de Baume et leurs successeurs sont et seront toujours tenus pour toujours et perpétuellement de dire et célébrer les messes chaque jour en la chapelle bien et décentement de la manière décrite. [...]

1 - messe des morts



à l'accueil

20 - Les obligations des paysans

Le nouvel abbé de Baume, Amé de Chalon, a demandé à l'occasion des importants travaux qu'il faisait réaliser à l'abbaye, de nouvelles corvées aux habitants de Crançot qui étaient corvéables à volonté. Ceux-ci ont refusé au nom de la coutume en vigueur sous ses prédécesseurs, ce qui a entraîné un procès éclairant assez bien les relations entre seigneur et paysans.

26 - Des corvées excessives

Ces habitants ne devraient pas se mettre en grève de ces corvées s'ils n'avaient un temps suffisant pour travailler pour eux-mêmes et gagner leur vie, maintenir leur pauvre état et nourrir leurs petits et pauvres enfants, car ainsi qu'ils le disaient, le plus de leur temps de travail était pour l'abbaye.

Arrêt du Parlement de Dole sur le litige entre l'abbé de Baume et les habitants de Crançot, 1461 (ADJ 1H304)

25 - Témoignages lors du procès 1427-1461

Les habitants de Crançot et de Sermu commandés de faire les corvées¹ pour l'abbé et d'aller chercher ses vins et blés à Buvilly, Saint-Lothain, Poligny, Bletterans, Chapelle-Voland, Bosjean, Briod, Nogna, Perrigny, Monnet et autres lieux appartenant à l'église de Baume, et les habitants qui avaient des bêtes pour charroyer ont fait les corvées. [...]

Les habitants de ces villages ont aussi charroyé par corvée des pierres, bois, tuiles et carreaux pour la réparation de l'église. [...]

Ils amenaient même les blés de Crançot qui étaient dus à monseigneur l'abbé tant pour ses dîmes comme pour ses maisons et terrages² qui lui sont dus à Crançot. [...]

L'abbé envoya gager les habitants qui avaient refusé de faire les corvées qui leur avaient été commandées, et on leur prit plusieurs gages, des lits, des pots, des poêles et autres ustensiles d'hôtel, et, pour reprendre leurs gages, des habitants payèrent à monseigneur l'abbé la somme de 3 sous. [...]

1- Travaux exécutés gratuitement par les paysans pour le compte du seigneur

2 - Redevance annuelle, une part des récoltes (champart)

Enquête du Parlement de Dole sur le litige entre l'abbé de Baume et les habitants de Crançot, 1436 (ADJ 1H303)

L'abbé de Baume vit la confirmation à volonté des anciennes corvées, mais les habitants de Crançot obtinrent gain de cause pour les nouvelles jugées excessives et non conformes à la coutume.

21 - Des conditions différentes

Au sein d'une seigneurie, tous les individus ne sont pas de même condition. En dehors des privilèges de la noblesse et du clergé, les droits et obligations varient d'un village, d'une communauté à l'autre, et d'un individu à l'autre au sein d'une même communauté.

27 - Libres et mainmortables

Tous les sujets mainmortables de la paroisse, terre et seigneurie de Baume sont tenus de faucher les prés. Les francs¹ doivent faner et mettre le foin en rue et ceux de mainmorte doivent charger le foin ou le mettre en meule. Et ils y sont tenus autant de fois qu'il est besoin, jusqu'à ce que le foin soit amassé.

Aussi, tous les mainmortables de la seigneurie de Baume, ceux de Perrigny de la même condition, et les habitants de la terre et seigneurie du Pin, ayant des chevaux et tenant de la cense² ou taille³ de monseigneur l'abbé, doivent chacun, charroyer une voiture de foin des prés de monseigneur en sa maison.

1 - libres

2 - redevance annuelle payée pour l'occupation des terres du seigneur

3 - impôt en compensation de la protection accordée par le seigneur

Manuale administrationis de l'abbaye de Baume, 1550 (ADJ 1H26)

28 - Affranchissement d'un mainmortable de Pannessières par l'abbé de Baume (1374) (ADJ Br46)

Nous, frère Jehan de Molpré, humble abbé de Baume, pour nous et nos successeurs, considérant le profit de notre église de Baume, après grande délibération en notre chapitre de Baume, affranchissons Gautier, fils de Jean (?) de Pannessières, notre homme taillable¹, pour lui et ses héritiers naturels procréés en loyal mariage, de quises², de prises³, d'aides⁴, de corvées et de mainmorte, à l'exception de la justice et la seigneurie sur le dit Gautier et ses héritiers.

Gautier et ses héritiers nous paieront chaque année perpétuellement, le jour de Saint-Martin d'Hiver, à Baume 20 sous de cens, portant consentement et seigneurie, au nom de la taille qu'il nous payait, lesquels 20 sous ne pourront être augmentés pour lui et ses héritiers. Avec ces 20 sous Gautier et ses héritiers paieront les terres cy après décrites que Gautier possède à Pannessières, Lavigny et Montain (suivent 31 noms de biens). Et pour ceci, nous avons reçu de Gautier 100 francs d'or que nous avons mis au grand profit de notre église de Baume, c'est-à-dire à la décharge de grandes dettes que nous avons envers la Chambre de notre Saint-Père le pape pour les services de notre promotion⁵, pour les décimes⁶ et pour un impôt nouvellement imposé dans l'archevêché de Besançon à toute l'Église. [...]

1 – Qui paie la taille

2 – Toute redevance pouvant être demandée à un mainmortable

3 – Réquisition de biens

4 – impôt exceptionnel levé par le seigneur en cas de besoin

5 - une année de revenus de l'abbaye au changement d'abbé

6 - 1/10° des revenus de l'abbaye pour le pape

22 - Les principaux droits et revenus d'une abbaye

L'abbé perçoit pour l'abbaye d'importants revenus de la population environnante à différents titres.



Abbé
(autorité religieuse)

Les dîmes
(6 à 10 % des récoltes)

Le patronage
(protection des églises)
(2/3 des revenus de l'église)

Les taxes diverses
ex: sur les ventes dans la seigneurie

Les banalités
(monopole sur les moulins, les fours, les pressoirs)

La justice
(amendes)

Les tailles
(protection)

Propriétaire terrien

Loyer

Le cens
en nature ou en argent

Le champart
part des récoltes

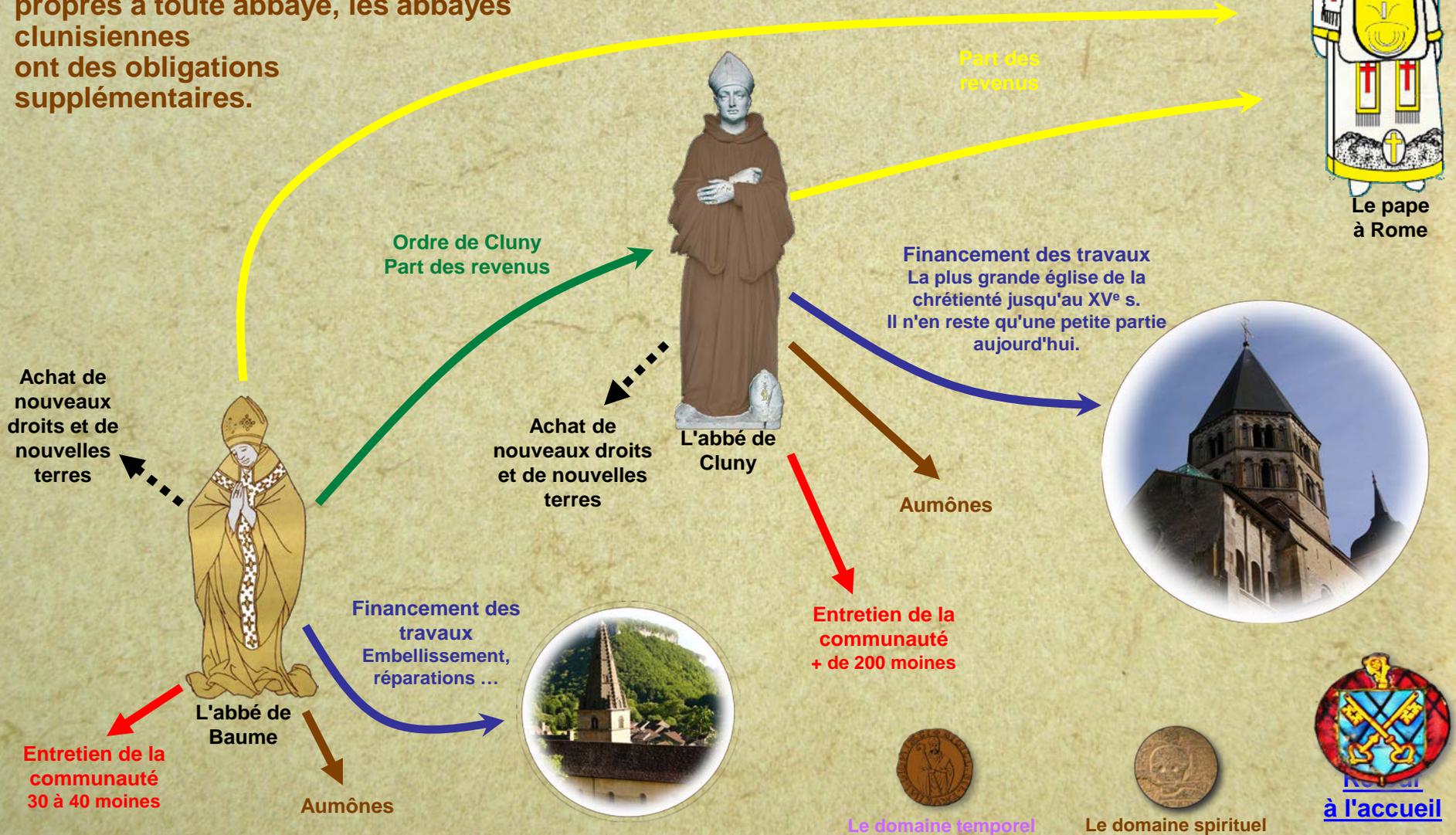
Les corvées
Travaux agricoles sur les terres de l'abbaye, transport...

Seigneur
(autorité laïque)

23 - Les principales dépenses d'une abbaye

Une abbaye collecte des revenus importants mais elle en redistribue une grande partie. En plus des charges propres à toute abbaye, les abbayes clunisiennes ont des obligations supplémentaires.

Ces revenus permettent au pape d'être un souverain puissant. Il peut conduire des guerres et financer des artistes qui feront de Rome un des foyers de la Renaissance. C'est cette richesse que dénoncera Martin Luther lors de la Réforme protestante.





**VII - Une œuvre d'art: le
retable de l'abbaye de
Baume**



24 - Le retable

Un retable est une œuvre à thème religieux, peinte et/ou sculptée sur panneaux de bois, placée derrière le maître-autel. Plusieurs artistes ont contribué à sa réalisation.

Il comprend des volets qui se rabattent sur l'œuvre principale. Le retable était ouvert uniquement durant les fêtes religieuses importantes.

Ce retable, offert en 1525 à l'abbé de Baume par la ville de Gand, dans les Flandres, où ils étaient fabriqués en série, date du début du XVI^{ème} s. Il obéit à une tradition médiévale qui remonte au XIV^{ème} s., mais il porte dans ses peintures les signes de la transition du Moyen-Âge vers la Renaissance.

Les peintures et les sculptures de ce retable illustrent la vie de Jésus.



Jésus prie Dieu.
Arrestation
de Jésus

Jésus et
Pilate, le
gouverneur
romain

Jésus porte
sa croix

La crucifixion
de Jésus

La passion et la
résurrection

La descente
de la croix

La résurrection
de Jésus

L'Ascension
de Jésus.
La descente de
l'Esprit Saint sur
les apôtres
(Pentecôte)

L'enfance de Jésus

Annonciation à Marie
par l'archange Gabriel.
Marie visite la future
mère de Jean Baptiste

La Nativité
et l'adoration des
bergers

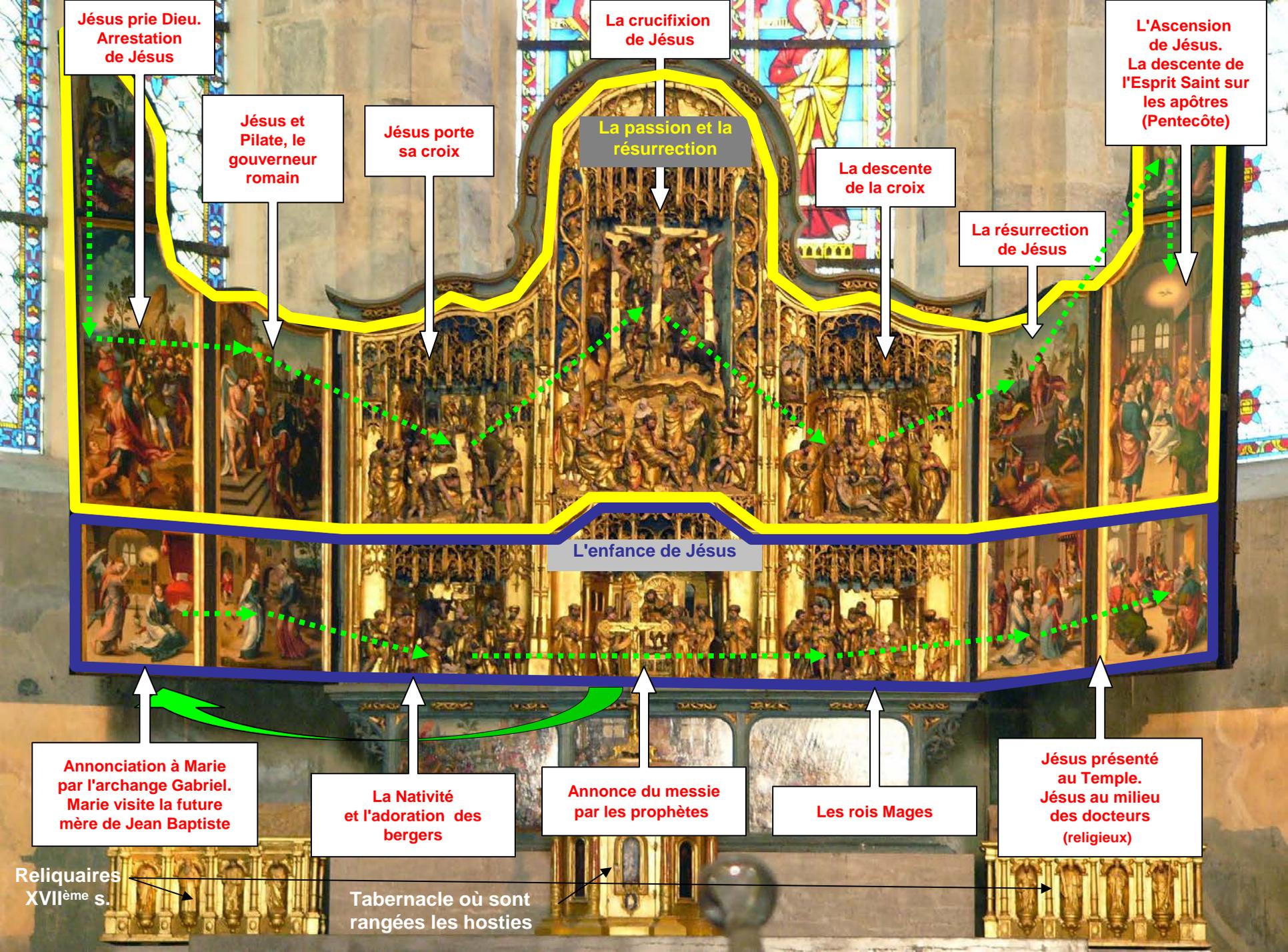
Annonce du messie
par les prophètes

Les rois Mages

Jésus présenté
au Temple.
Jésus au milieu
des docteurs
(religieux)

Reliquaires
XVII^{ème} s.

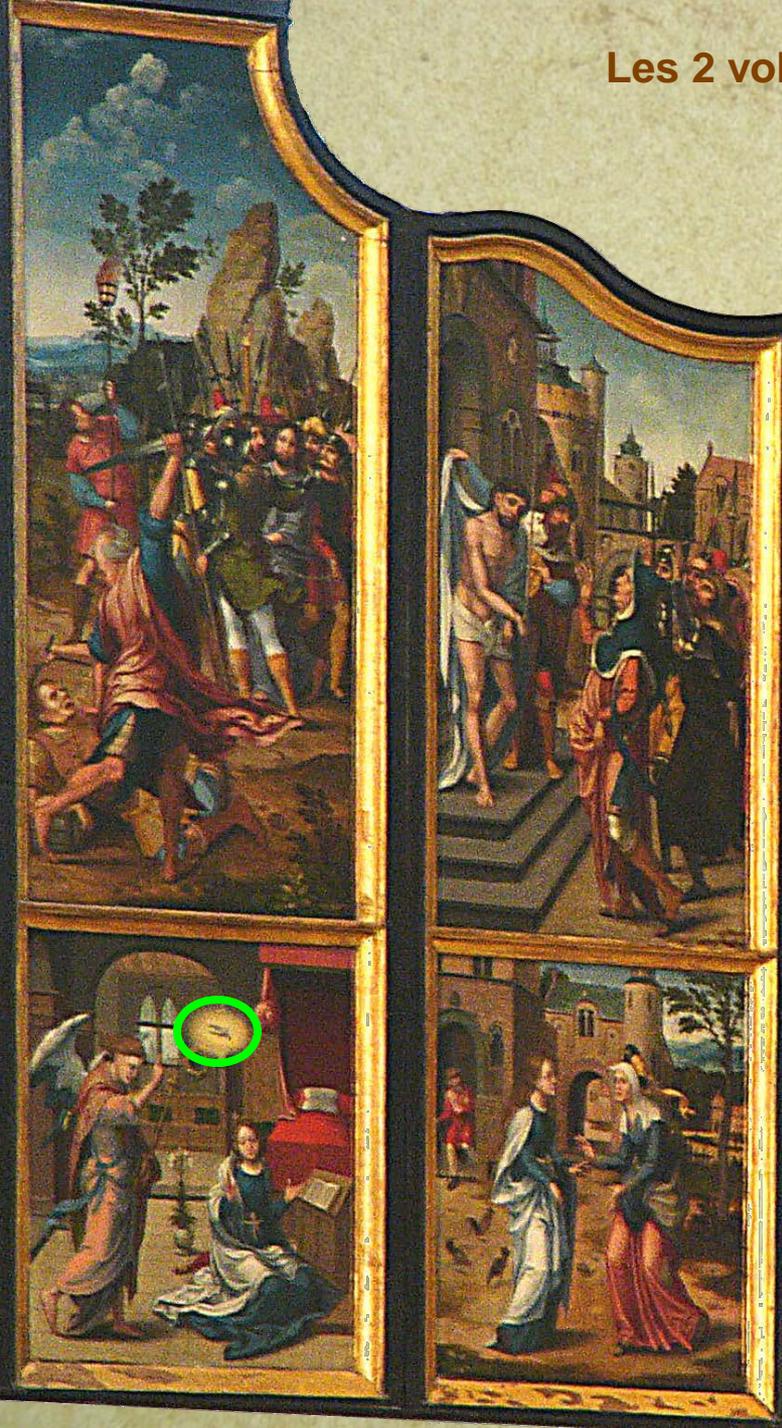
Tabernacle où sont
rangées les hosties







Les 2 volets intérieurs en bois peint



L'Esprit Saint
symbolisé par une
colombe dans un
halo de lumière



[Musée de la Ville de Paris](#)
à l'accueil

